

COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. MICHEL GERMAIN, commissaire
M. CLAUDE E. DELISLE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES
DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 6 août 2003 à 13 h 30
Holiday Inn Saguenay
Salle Ouananiche
2675, boul. du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 AOÛT 2003
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 1
 M. Daniel Groleau
 M. Luc Tessier
 UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE 10
 M. Charles-Antoine Drolet
 Mme LYNN GAUTHIER..... 16
 REPRISE DE LA SÉANCE
 DÉPUTÉE BLOQUISTE DE JONQUIÈRE 23
 Mme Jocelyne Girard-Bujold
 M. ANDRÉ BOUCHARD (SAUVONS DES RIVIÈRES)..... 27
 M. GUY VIGNEAULT..... 43
 M. GILLES POTVIN..... 50
 DROIT DE RECTIFICATION
 Mme LYNN GAUTHIER..... 52
 PROMOTEUR 53
 M. Patrick Arnaud
 M. ANDRÉ BOUCHARD..... 55

**SÉANCE DU 6 AOÛT 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi, soyez les bienvenus.

10 Cet après-midi, nous avons trois (3) organismes inscrits et trois (3) personnes.

Si vous avez l'intention de venir exprimer votre opinion et que vous n'avez pas réservé de temps préalablement, vous pouvez encore le faire. À ce moment-là, on entendra vos préoccupations et votre opinion à la fin de la séance.

15 Nous rappelons qu'il y a un droit de rectification, c'est un droit de rectifier les faits et non de venir débattre d'une opinion exprimée préalablement. Alors les gens qui veulent se prévaloir de ce droit doivent s'inscrire au registre à l'arrière.

20

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

25 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons d'abord le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

30 Alors pour les fins des transcriptions, si vous voulez bien vous présenter.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

35 Daniel Groleau, directeur général du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. LUC TESSIER:

40 Luc Tessier, trésorier du Conseil régional de l'environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bienvenue!

PAR M. DANIEL GROLEAU:

45

Alors brièvement, je vais vous faire une petite description de ce que c'est les conseils régionaux de l'environnement au Québec. Donc nous, on est un organisme qui a été créé en 1973, donc on fête nos trente (30) ans cette année.

50

On est un organisme sans but lucratif, on est reconnu aussi au même titre que les autres conseils régionaux de l'environnement, il y en a un dans chaque région administrative du Québec, à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et de la promotion du développement durable, et ce depuis 1991.

55

Donc des mandats plus spécifiques: concertation, promotion, sensibilisation, éducation en matière d'environnement, représentation auprès du MEN; organisme aussi de support et d'information. On réalise aussi divers projets d'envergure régionale.

60

On est aussi représenté par un organisme national, qui est le RNCREQ, le Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec, qui émet aussi des opinions au niveau provincial.

65

En termes de représentativité de notre conseil d'administration, vous avez ici les organismes qui font partie de notre conseil d'administration, donc la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium, l'Association des sauvaginaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, la Municipalité de Saint-Ambroise, le Comité de l'environnement de Chicoutimi, le Comité pour un environnement sain à Larouche, le Comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin, qui est un des comités de bassin reconnu au sein de la Politique nationale de l'eau, Négawatts production, Riverains Lac-Saint-Jean 2000, la Société de gestion environnementale, ainsi que deux (2) représentants des membres individuels.

70

75

On compte soixante-six (66) membres individuels, vingt-cinq (25) organismes, seize (16) entreprises, seize (16) groupes environnementaux, sept (7) institutions scolaires et vingt (20) municipalités. Alors moi, je vais parler au nom de tous ces gens-là aujourd'hui.

Donc je vais sauter la philosophie et le mode d'intervention, pour arriver directement à l'intérêt du CREDD pour le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.

80

Donc on est présent au sein du Comité provisoire. D'ailleurs, on s'est distingué, vous avez pu prendre connaissance que sur certaines des recommandations, on était un petit peu en opposition avec qu'est-ce que le Comité provisoire recommandait. Donc on a quand même été au fait du dossier depuis la création du Comité provisoire.

85

Nous, la position qu'on va défendre aujourd'hui, on l'appelle un peu une position de compromis, c'est-à-dire celle de nous prononcer sur l'une des deux (2) variantes qui ont été

100 présentées par le promoteur lors de la première partie des audiences publiques. Donc on est conscient qu'à cette étape du processus qui doit mener à la mise en place d'une solution qui doit répondre adéquatement aux énoncés du décret gouvernemental duquel le projet est issu, notre marge de manoeuvre est faible, sinon inexistante.

105 Mais on tient quand même à préciser que pour le Conseil régional de l'environnement, la meilleure des solutions est la construction des ouvrages de retenue sur la rivière Pikauba, comme convenu dans le projet, mais le réservoir, lui, aurait dû être vide, ce qui aurait fait en sorte de répondre aux impératifs de sécurité publique tels que mentionnés au décret, tout en minimisant les impacts environnementaux. En contrepartie, le niveau estival élevé du lac Kénogami permettant les activités récréotouristiques n'aurait pu être garanti de façon satisfaisante.

100 Ce que nous déplorons, c'est qu'en aucun moment l'activité économique sur les rivières Chicoutimi et aux Sables n'a été remise en question dans le processus d'élaboration du projet. Il aurait été tout à fait normal de voir le secteur économique mis sur la table, au même titre que l'environnement et les impacts sociaux. Une solution durable est celle qui fait appel aux compromis de toutes parts, pas seulement de la part des riverains et de l'environnement.

105 Pour les questions de sécurité publique, le 6 juin 2000, le décret émis par le gouvernement du Québec prévoyait que le projet confié à Hydro Québec devait faire en sorte de prévenir des dommages similaires à ceux causés par les crues survenues les 19 et 20 juillet 1996. Voici donc la partie du décret gouvernemental qui couvre les aspects de sécurité publique et avec laquelle le Conseil régional de l'environnement est tout à fait en accord. Il était important que le projet puisse apporter une sécurité à tous ceux qui avaient été touchés par les inondations désormais célèbres qui ont affecté notre région à l'été 96.

115 Donc je vais sauter, le promoteur a présenté une série de choses à faire pour répondre à ce décret, dont la création d'un réservoir sur la rivière Pikauba, c'est sur laquelle nous allons porter plus notre attention aujourd'hui.

Donc en termes de variante de gestion du réservoir Pikauba.

120 LECTURE DU MÉMOIRE (page 6, point 2.3)

Page 7, fin du premier paragraphe.

125 Durant la première partie des audiences publiques, le promoteur a bien spécifié qu'il s'agissait d'analyses sommaires qui avaient été faites au niveau environnemental pour la variante à quatre cent douze virgule sept (412,7 m) et non pas des études d'impact complètes..

LECTURE DU MÉMOIRE

130 Page 8, fin du deuxième paragraphe.

En commençant par le niveau estival du lac Kénogami, le seuil minimal du lac Kénogami – j'ai des petites erreurs de cent soixante-trois virgule sept six (163,76 m), cent soixante-trois virgule huit six (163,86 m), dans le mémoire, que moi j'ai corrigées, peut-être que vous aurez pas
135 exactement les mêmes chiffres que moi; aussi sur le nombre de jours de non-respect. Mais je pense que l'idée est quand même présente, vous allez bien me comprendre.

Le seuil minimal du lac Kénogami au-dessous duquel les problèmes de navigation surviennent est de cent soixante-trois virgule cinquante-six mètres (163,56 m) ou cent treize
140 pieds (113 pi). Les jours de non-respect de ce niveau du lac Kénogami, avec la gestion du réservoir à quatre cent douze virgule sept (412,7 m) sont nuls.

Pour la suite de ce mémoire, nous allons tout de même nous en tenir à un niveau estival de cent soixante-trois virgule soixante-seize (163,76 m) pour le lac Kénogami, un niveau qui
145 semble être plus ou moins arbitraire et obtenu à partir de consultations publiques des riverains, notamment du Comité provisoire du lac réservoir Kénogami.

Pour siéger sur ce comité, c'est encore très nébuleux à savoir d'où ce chiffre sort. Il y a certains riverains qui sont sur les rivières qui, eux, ne sont pas nécessairement en accord avec
150 un niveau à cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six mètres (163,86 m), alors que les riverains sur le lac, eux, semblent plutôt en accord avec ça. C'est encore un peu, je dirais, on sait pas d'où ce chiffre-là provient.

Donc le niveau de gestion du lac Kénogami permettrait l'ensemble des activités
155 récréotouristiques et les autres besoins tels que la protection des prises d'eau.

Sur la base de simulations informatiques, la variante A, réservoir Pikauba à quatre cent dix-sept virgule sept mètres (417,7 m), prévoit un (1) jour de non-respect du lac Kénogami à cent
160 soixante-trois virgule quatre-vingt-six mètres (163,86 m). En d'autres mots, la gestion du réservoir Pikauba à quatre cent dix-sept virgule sept mètres (417,7 m) donne une assurance statistique aux riverains du lac Kénogami que durant les quatre-vingt-sept (87) prochaines années, jamais le niveau du lac Kénogami ne descendra en bas de cent soixante-trois virgule
soixante-seize (163,76 m), sinon durant une (1) journée.

Même un lac dans des conditions tout à fait naturelles ne profitera pas d'une telle stabilité
165 de son niveau.

Pour en arriver aux quatre-vingt-sept (87), peut-être juste pour que tout le monde comprenne bien, les statistiques, quand on parle de jours de non-respect, effectivement sur
170 quatre-vingt-sept (87) ans, une période estivale de soixante-quinze (75) jours, donc pour un total de six mille cinq cent vingt-cinq (6525) jours.

175

La variante B, elle, préconise un niveau de gestion du réservoir Pikauba à quatre cent douze virgule sept mètres (412,7 m); toujours selon les mêmes simulations informatiques, on prévoit quatre cent trente (430) jours de non-respect du lac Kénogami à cent soixante-trois virgule soixante-seize mètres (163,76 m).

180

C'est sûr que le chiffre présenté comme ça, ça semble gros. Si on le rapporte sur quatre-vingt-sept (87) ans, il s'agit d'un taux de non-respect équivalent à six virgule six pour cent (6,6 %) du temps; donc quatre-vingt-treize virgule quatre pour cent (93,4 %) du temps, le niveau du lac Kénogami sera respecté durant les quatre-vingt-sept (87) prochaines années.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 9, milieu du deuxième paragraphe).

185

Page 10, fin du deuxième paragraphe.

190

La variante B propose donc un non-respect des débits sortants minimums de quarante-deux virgule cinq mètres cubes (42,5 m³) de cent soixante-quatorze (174) jours en comparaison de quatre-vingt-dix-sept (97) jours pour la variante A. Donc si on regarde encore, si on remet ces chiffres-là en termes de pourcentages, la variante B propose quatre-vingt-dix-sept virgule trois pour cent (97,3 %) du temps, les débits minimaux à la sortie du lac vont être respectés, ce qui nous semble encore une fois tout à fait acceptable.

195

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, milieu du dernier paragraphe)

Page 14, fin du premier paragraphe.

200

On en profite pour glisser cette recommandation pas nécessairement pour le projet actuel mais pour tous les projets. Si la Commission peut en faire une recommandation au sein de son rapport, ce serait intéressant.

En conclusion!

205

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, conclusion).

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

210

Merci pour votre mémoire. Nous avons quelques questions à vous poser.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

215

Bonjour monsieur Groleau. Ma question porte sur votre seconde recommandation.

220 Hier, nous avons entendu le Comité provisoire parler d'un chiffre de débit disons estival, dans les deux (2) rivières combinées, autour de trente-six mètres cubes par seconde ($36 \text{ m}^3/\text{s}$), est-ce que c'est un chiffre qui a été lancé par votre Conseil, j'imagine que vous étiez autour de la table lorsque ce chiffre-là a dû être lancé, le chiffre qui semble ne pas faire unanimité au sein du Comité provisoire.

Est-ce que vous pourriez développer un peu sur quel serait, à ce moment-là, le débit minimum à rechercher en période estivale, pour la sortie.

225 **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

J'aurais pas de chiffre à vous donner aujourd'hui. L'essence de cette recommandation-là, ça se veut pas d'en arriver à un chiffre.

230 Si le trente-six mètres cubes-seconde ($36 \text{ m}^3/\text{s}$) semble acceptable, va pour le trente-six mètres cubes-seconde ($36 \text{ m}^3/\text{s}$). Mais l'essence de cette recommandation-là, c'est beaucoup plus que les débits sortants, les exutoires soient inclus dans le processus de décision du projet, ce qui a pas été fait en ce moment.

235 En fait, le quarante-deux point cinq mètres cubes ($42,5 \text{ m}^3/\text{s}$), on dirait que c'est un intouchable, alors que là, on est en train de se questionner sur comment on va contrôler les apports au lac. Mais jamais personne a dit, bien, ce serait tu possible de peut-être réduire les sorties du lac, pour accommoder aussi les riverains.

240 Donc surtout en période où on est en pleine négociation d'un contrat, si j'ai bien compris, en tout cas il y a des baux qui sont échus d'ici 2005, on est en train de renégocier tout ça, donc le but de cette recommandation-là, si on veut en arriver à une solution durable, peut-être que le secteur économique devrait aussi faire certains compromis.

245 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Quels seraient les paramètres à considérer, dans l'hypothèse d'une renégociation du fameux débit plancher, quels seraient les paramètres à prendre en compte?

250 Par exemple, est-ce qu'il y aurait un débit minimum à garantir quand même pour, je sais pas moi, des fins écologiques, d'approvisionnement des sources d'eau potable, de rentabilité des centrales. Quel serait l'ensemble des critères, à ce moment-là, si on décide de faire sauter la barrière, le plancher du quarante-deux point cinq ($42,5 \text{ m}^3/\text{s}$).

255 À votre avis, quels seraient les paramètres à prendre en compte?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

260 En fait, avec la gestion à quatre cent douze sept (412,7 m), qui est notre
recommandation, on a vu qu'il y avait, les jours de non-respect des débits minimums à la sortie,
du quarante-deux virgule cinq mètres cubes-seconde (42,5 m³/s), étaient un petit peu plus
élevés, effectivement, qu'avec la solution à quatre cent dix-sept virgule sept mètres (417,7 m).

265 D'abord, si les compagnies étaient prêtes à accepter ces jours de non-respect là, ce
serait déjà un bon pas dans la bonne direction.

Mais maintenant, je me prétendrais pas spécialiste de tous les critères à inclure.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

270 C'est ça, peut-être pas tous les critères, mais les plus importants à tenir compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

275 Les objectifs.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

280 On vous oblige pas...

PAR M. DANIEL GROLEAU:

285 En fait, j'ai malheureusement pas eu l'occasion de consulter, j'ai vu que ça avait été
déposé, et j'en suis bien content parce que je savais pas que ça allait l'être, le contrat
d'approvisionnement, entre autres de Elkem Métal, a été déposé récemment, alors moi, j'ai pas
eu le temps de le consulter, j'étais pas ici, j'étais pas dans la région.

290 En passant, je vous passe le message que j'ai trouvé un petit peu décevant la procédure
dans tout ça. Il y a des organismes qui se sont dépêchés pour déposer les mémoires en date du
12 juin, le 13 juin on annonçait qu'il y avait une commission fédérale conjointe, là il y avait des
délais qui étaient rajoutés.

295 Donc des organismes comme le nôtre, qui font beaucoup avec peu de moyens, c'est
toujours difficile de se reconcentrer là-dessus et de continuer.

Il y a eu beaucoup de documents qui ont été déposés durant le mois de juillet, j'en ai pris
connaissance à mon retour au travail lundi, donc c'est sûr que j'ai pas eu le temps de me mettre
au fait de tout ça.

300 J'aurais bien aimé consulter entre autres le contrat d'approvisionnement, et à partir de là, je pourrais peut-être répondre à votre question ultérieurement. Mais aujourd'hui, j'ai un petit peu de difficulté à le faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

305 Justement, si vous avez des compléments à fournir à votre mémoire, particulièrement sur cette question ou d'autres questions, vous allez avoir jusqu'au 14 août pour le faire.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

310 Parfait, merci.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

315 Bonjour monsieur Groleau. Au départ, nous prenons certainement en considération la grande représentativité du Conseil régional.

Mon collègue a posé une question sur la recommandation 2, moi ce sera sur la recommandation 3.

320 Bon, dans l'éventualité d'un niveau de quatre cent douze point sept (412,7 m), comme vous le recommandez, versus le quatre cent dix-sept point sept (417,7 m), la variante A du promoteur, je me demande, parce que vous parlez, dans cette recommandation-là, d'études d'impact additionnelles, donc ma question est très précise là-dessus, lesquelles études additionnelles.

325 Est-ce que pour vous, ça représente recommencer à zéro des études majeures ou simplement actualiser les données pour un scénario, pour une autre variante. Donc c'est un peu ça, l'ampleur de ces études d'impact là, additionnelles, que vous demandez, de quel ordre sont-elles.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

335 En fait, le promoteur, durant la première partie des audiences publiques, à chaque fois qu'on a parlé de la variante à quatre cent douze sept (412,7 m), allait toujours dans le sens de dire que les impacts environnementaux, à quatre cent douze sept (412,7 m), sont beaucoup plus majeurs qu'à quatre cent dix-sept sept (417,7 m); que ça diminuait la productivité de ce réservoir là, entre autres, que les effets de marnage seraient plus importants, qu'il y aurait un vidage plus fréquent.

340 Va avec ça, peut-être, qu'on me le démontre. Moi, il y a personne qui m'a démontré ça encore, il a même pris soin de dire que c'était des analyses sommaires, que c'était pas des

études complètes qui avaient été réalisées. Mais sur la base d'analyses sommaires, on en arrivait à cette conclusion-là.

345

Sauf qu'il y a jamais personne qui a parlé des milieux humides qui étaient sauvés en allant avec une variante à quatre cent douze sept (412,7 m). Et là, on parle quand même d'inonder, avec la variante A, quatre cent quatre-vingt-quinze hectares (495 ha), alors que la variante B inonde cent soixante et un hectares (161 ha).

350

Peut-être qu'il y a un aspect de compensation qu'il pourrait être important de démontrer, aussi.

355

Je veux bien croire que peut-être que le réservoir va avoir une moins grande productivité, peut-être, mais j'aimerais aussi qu'on me parle de milieux humides.

360

J'ai vu que le promoteur s'engageait aussi à caractériser ces milieux humides là, en fait qu'est-ce qui allait être inondé. Ça aussi, on met tous les milieux humides dans le même panier. Ça aussi, j'aimerais ça voir ça, j'aimerais ça voir ressortir, surtout avec la variante B, donc un réservoir beaucoup plus petit, une distance de la rivière qui est beaucoup plus courte, la distance affectée. Et donc voir aussi c'est quoi la perte de ces milieux humides là, aussi, quelle est la productivité de ces milieux humides là.

365

Donc c'est le genre d'éléments qui nous manquent un petit peu au dossier, pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

370

Justement, en parlant de milieux humides, si on regarde la carte, on parle en bas des méandres, c'est la région, entre autres à l'intérieur de ces milieux humides là, il y a la région des kilomètres 50 à 55 où bon, dans le milieu humide, on inclut aussi j'imagine frayères et tout ça, alors je comprends votre inquiétude là-dessus, et de bien définir les milieux humides et puis tout le reste, incluant aussi, justement vous parlez dans votre mémoire de la sauvagine, alors c'est principalement dans ce milieu-là qu'on la retrouve.

375

Et puis je demandais, vous faites mention de la sauvagine, nidification de la sauvagine et puis tout ça, mais à ce que vous sachiez, est-ce qu'il y a des statistiques là-dessus, est-ce qu'on connaît un peu plus en détail les populations?

380

Il y a des informations dans l'étude d'impact, mais est-ce qu'il y a d'autres informations disponibles à ce sujet-là? Peut-être qu'on verra plus tard aujourd'hui avec d'autres mémoires qui parlent aussi de la sauvagine.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

385

C'est pas nécessairement à ma connaissance, là.

390 Mais en tout cas, ce que nous, on avait trouvé important lors de la première partie des audiences publiques, la présentation de Patrick Beauchesne entre autres, de la Direction du patrimoine écologique, moi j'étais présent lors de sa présentation, j'étais assis à la table ici, donc ça m'a permis de poser une question, je connais bien la Stratégie québécoise sur les aires protégées, je connais bien la méthodologie qui est employée pour identifier les aires protégées au Québec, alors on lui avait posé la question: est-ce que selon la méthodologie que vous employez, est-ce que cette section-là de la rivière Pikauba ressortirait comme une aire protégée. Et son avis provisoire, c'était que oui.

395 Donc on est en train d'inonder un secteur qui serait considéré comme une aire protégée au Québec. Donc ces critères-là sont quand même assez sévères, pour en arriver à dire qu'un secteur doit être protégé, on protège pas tous les secteurs au Québec, il faut bien se comprendre. Donc c'est un secteur qui est vraiment exceptionnel.

400 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Ça va, merci.

405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour votre présentation.

410 **UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

415 Nous invitons maintenant monsieur Pierre Gauthier et madame Louise Accolas.

Est-ce que l'Union québécoise pour la conservation de la nature, les gens sont présents? Alors on va recevoir l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

420 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Bonjour madame la Commissaire et messieurs les Commissaires. Mon nom est Charles-Antoine Drolet, je suis secrétaire de la corporation de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, et je suis aussi responsable d'une commission, la Commission de biodiversité.

425 L'Union québécoise pour la conservation de la nature est un organisme qui a été fondé en 1981, qui se voue à la conservation de l'environnement et à la conservation de la biodiversité. On regroupe quatre-vingts (80) organismes au Québec, et autour de six mille (6000) membres.

430 On a été actif dans beaucoup de dossiers, récemment les dossiers concernant la mise en place d'un réseau d'aires protégées au Québec, la foresterie, le développement durable, les aspects d'agriculture, de gestion de l'agriculture au Québec, on a eu des forums qui se sont déplacés au Québec pour prendre le pouls de la population à l'égard des pratiques agricoles au Québec.

435 Alors on est donc un organisme qui essaie de modifier les mentalités au Québec, concernant la conservation de l'environnement.

440 Alors le projet de stabilisation des rives de la rivière Kénogami, du lac Kénogami a retenu notre attention, étant donné l'importance des enjeux concernant la conservation, le milieu, surtout dans la réserve faunique des Laurentides. Le projet, comme vous savez, touche à plusieurs aspects mais en ce qui nous concerne, c'était l'aspect qui inclut la construction d'un réservoir sur la rivière Pikauba qui a retenu notre attention, étant donné que c'est l'aspect qui touche le plus près à nos préoccupations.

445 Donc le premier commentaire qu'on formule dans notre mémoire, concernant le projet, c'est ce qui a trait au décret gouvernemental et aux marges très étroites de gestion qu'il impose au réservoir. On considère que pour satisfaire à cette exigence-là, en toute logique, il faut évidemment considérer la construction d'un réservoir en amont, pour faire en sorte de stabiliser les eaux du lac Kénogami, mais on trouve que cette stabilisation de niveau est irréaliste et injustifiée, étant donné que l'objectif est essentiellement un objectif de satisfaction des besoins d'activités de loisir. Et on trouve que sacrifier les milieux qui vont être sacrifiés dans la réserve faunique des Laurentides, pour satisfaire à cet objectif-là, c'est indéfendable.

455 Un autre aspect dont on traite dans notre mémoire brièvement, étant donné que c'est pas le point central, c'est les exutoires du lac Kénogami et le fait que le débit des exutoires a été fixé à un niveau que personne n'a été à même de discuter. Et on considère que si on appliquait des normes d'une plus grande flexibilité dans la gestion de ces débits-là, qu'on pourrait arriver à atteindre les objectifs de gestion du lac Kénogami beaucoup plus facilement. Donc les directives qu'impose le décret gouvernemental nous apparaissent, autant du point de vue des débits imposés que la stabilisation du lac, nous apparaissent donc inacceptables.

465 On trouve aussi que dans l'étude d'impact, il y aurait eu nécessité d'analyser davantage de solutions alternatives. Le promoteur nous a présenté une solution, c'est uniquement cette solution qui a été l'objet de discussions élaborées dans l'étude d'impact. On considère que pour un projet de cette envergure, il aurait été nécessaire de mettre à la disposition des gens et des organismes qui sont intéressés au projet, de mettre donc à leur disposition davantage de données sur les solutions qui n'ont pas été retenues.

470 Ceci dit, on est tout à fait d'accord avec les objectifs d'assurer une plus grande sécurité du public, on considère que c'est un objectif très valable que nous soutenons, mais nous sommes persuadés qu'il existe des moyens de moindre impact pour atteindre cet objectif-là.

475 Dans notre mémoire, on s'attache par la suite à discuter de la biodiversité qu'on retrouve dans le réservoir Pikauba. Le réservoir Pikauba, c'est-à-dire la rivière Pikauba est le milieu qui est visé par la création d'un réservoir, c'est un milieu à méandres, un milieu qui se retrouve en petit nombre dans la réserve faunique des Laurentides. Ça offre une grande diversité d'habitats, des tourbières, des marais, des marécages, et c'est source d'une grande diversité biologique.

480 On y retrouve, dans ce bassin, une très forte densité d'orignaux, une densité qui se rapproche, au Québec, de celle de régions où la chasse est interdite. Une très forte densité de castors, en fait la plus grande densité de castors observée au Québec. Des loups, des lièvres, des lynx, quatre-vingt-quinze (95) espèces d'oiseaux, onze (11) espèces de sauvagines, des échassiers et des limicoles, et une belle variété de poissons, qui représentent toute la chaîne alimentaire de l'écosystème.

485 Alors comme mentionnait monsieur Groleau tout à l'heure, ce milieu-là a été évalué par la Direction du patrimoine écologique d'Environnement Québec, et cette évaluation-là les a amenés à conclure que ce serait un milieu qu'ils recommanderaient comme aire protégée, du moins dans leur analyse qui couvre le territoire d'étude. Donc, ils considéraient que le milieu est irremplaçable, au point de vue de la biodiversité qu'il recèle.

490 Bon, en général, les milieux humides au Québec sont peu abondants, les milieux humides couvrent peut-être quinze pour cent (15 %) du territoire québécois. En fait, les milieux humides sont importants pour à peu près le tiers des vertébrés qu'on retrouve au Québec, en général. Cinquante pour cent (50 %) des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables s'y retrouvent aussi, se conservent dans les milieux humides au Québec en général. Donc, c'est des milieux qui offrent une grande diversité biologique.

500 Au niveau mondial, depuis 1900, il y a eu peut-être cinquante pour cent (50 %) des milieux humides qui sont disparus. Au niveau du Canada, il y a soixante-cinq pour cent (65 %) des milieux humides de la côte Atlantique qui ont été convertis à d'autres usages, et de quatre-vingts (80 %) à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des milieux humides voisins des grands centres urbains, au Canada, qui sont disparus.

505 Dans la vallée du Saint-Laurent, il y a peut-être quatre mille hectares (4000 ha) de milieux humides qui ont été perdus, en particulier on cite dans notre mémoire le fait que Expo 67 a été construit sur l'île Sainte-Hélène qui, à ce moment-là, avait le statut de refuge d'oiseaux migrateurs. Personne y a regardé à deux (2) fois avant de construire Expo 67 sur ces îles-là. Ça démontre le peu d'importance qu'on attache à la conservation des milieux humides au Canada et au Québec.

510 L'impact des perturbations va être important sur les orignaux, qui vont voir disparaître une partie essentielle de leur habitat d'été. Le promoteur fait peu de cas, dans son étude d'impact, sur l'importance de l'habitat d'été de l'orignal. On considère que les milieux humides sont une partie essentielle des habitats d'été de l'orignal; même les publications du Québec, comme La

515 faune du Québec et son habitat, mentionnent l'importance des plantes aquatiques et de ce type d'habitat pour l'orignal en été.

On s'est promené dans le territoire pour tourner un vidéo que vous allez voir tout à l'heure, et on a pu observer la très grande abondance d'orniaux au début de l'été, dans le secteur, et il y a des traces d'orniaux partout le long de la rivière. Et aussi, énormément de castors. Et on a vu des pistes de loups associées avec l'activité de castors, ce qui nous laisse à croire que là comme ailleurs, quand il y a une abondance de castors, le loup utilise le castor comme proie alternative l'été, ça peut aller jusqu'à quarante-quatre pour cent (44 %) dans certains secteurs du Québec, comme dans la réserve Papineau-Labelle, ou trente-trois pour cent (33 %) de la diète du loup en été, dans le massif du lac Jacques-Cartier, est faite de castor.

525 Alors cette réalité-là fait en sorte que le loup relâche sa pression de prédation sur l'orignal, en été, et que c'est probablement une des raisons pour lesquelles on retrouve une si grande densité d'orniaux dans le secteur.

530 Alors on sait qu'évidemment, l'enneigement du territoire va faire disparaître des tributaires où sont installés les castors. L'activité de chasse à l'orignal va être affectée sûrement, c'est l'activité que pratiquent les Hurons. Le piégeage des animaux à fourrure et la production de truites, évidemment, va être affectée, à cause surtout de la création d'obstacles entre les aires d'alimentation et les aires de fraie.

540 Il y a des aspects des milieux humides, de l'importance des milieux humides qui sont un peu discutés aussi dans le mémoire. Pour ce qui est par exemple de la procurer aux communautés ici, aux villes qui se procurent leur eau dans les exutoires du lac Kénogami, donc le bassin de drainage a un rôle de filtration d'eau et les milieux humides y contribuent.

545 Il y a aussi évidemment un aspect qui a été peut-être laissé de côté dans l'étude d'impact, c'est le rôle du couvert forestier du bassin de drainage, pour ce qui est du contrôle de ce qu'on considère l'aspect torrentiel du bassin de drainage.

J'ai fait une recherche de littérature là-dessus, et puis on se rend compte rapidement que les coupes forestières à blanc peuvent affecter considérablement le ruissellement, et cet impact-là peut durer plusieurs années à la suite de la coupe. Et lors du survol du bassin de la rivière Pikauba, on s'est aperçu que les coupes forestières étaient extrêmement étendues et aussi très récentes, dans beaucoup de cas.

555 De sorte qu'on mentionne le fait que si on se souciait de la gestion du territoire du bassin de drainage, disons de la gestion du milieu forestier avec la préoccupation de faire en sorte que ce couvert forestier retienne le maximum d'eau, on pourrait arriver à des résultats bien meilleurs, au point de vue de la capacité du bassin de drainage de retenir l'eau de ruissellement.

Donc on croit qu'en général, que le décret a favorisé les activités récréatives et de villégiature sur le lac Kénogami, au détriment de la conservation d'un territoire de grande valeur.

560 Nous recommandons, bien évidemment, nous préférerions ne pas voir de structures de retenue ou de réservoir construits sur la rivière Pikauba, ce serait notre choix le premier, mais si on en arrive à la conclusion que pour les fins de sécurité publique, il y a pas d'autres alternatives, nous suggérons de construire des structures de retenue, mais de ne pas procéder à l'ennoisement du territoire. À ce moment-là, évidemment, la structure serait en place et pourrait intervenir dans
565 le cas de pluviosité importante, et on pourrait faire intervenir la structure et contrôler les débits d'une façon temporaire, quitte à, par la suite, de nouveau vidanger le réservoir s'il s'était rempli le moins.

570 Le fait de recommander de ne pas procéder à remplir le réservoir fait en sorte, aussi, qu'on n'aurait pas besoin d'une structure aussi importante. On aurait probablement des coûts beaucoup moindres associés à la construction des structures et aussi, évidemment, des coûts environnementaux moindres, étant donné la moins grande importance des ouvrages qui seraient nécessités.

575 Donc en résumé, on a trois (3) recommandations!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4).

Voilà!

580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Drolet, merci à l'UQCN pour son mémoire.

585

Plusieurs organismes souhaiteraient voir la mise en place de comités de gestion par bassin. Comment l'organisme que vous représentez voit ça, la gestion par bassin versant et des interventions locales pour favoriser la convergence des opinions vers des solutions durables.

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

590

Certainement. Écoutez, j'ai travaillé dans la région d'Ottawa en 1968, et puis à ce moment-là, en Ontario, c'était des structures qui avaient déjà été mises en place, de sorte qu'on voit bien que l'implication des gens, des résidents, des intervenants régionaux et locaux, dans la gestion des bassins versants, c'est ce vers quoi on devrait tendre, de toute évidence.
595 J'encourage certainement cette suggestion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Delisle.

600 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Oui, monsieur Drolet, je ne commenterai pas ou je ne parlerai pas des trois (3) recommandations, je pense qu'elles sont assez claires.

605 Cependant, dans votre mémoire, vous parlez beaucoup de l'original, du castor, etc., la biodiversité, c'est bien.

610 Comme je vous dis, c'est peut-être pas une question, c'est plus un point d'information, c'est qu'en relation justement avec le rôle du couvert forestier sur le bassin de drainage de la rivière Pikauba, c'est qu'à la suite d'une récente visite sur le terrain, j'ai appris que souvent la rivière Pikauba, dans le secteur du barrage PK 3, n'était pas pêchée, parce que l'eau était trop turbide. Je ne sais pas d'où vient cette turbidité, mais souvent il y a pas de pêche. Donc, ça veut dire qu'il y a beaucoup de matières en suspension dans l'eau, et puis les guides de pêche s'en plaignent un peu, parce qu'ils sont obligés d'attendre plusieurs jours afin que l'eau redevienne un peu claire, pour que je pense l'omble de fontaine voit le appâts, c'est aussi simple que ça!

620 Donc enfin, je sais que toute cette problématique-là de coupe n'est pas au cœur du projet lui-même, mais c'est bon que vous en ayez parlé parce que d'après moi, il y a une interface, c'est certain, qui fait que si ces coupes-là étaient un peu plus contrôlées, subissaient des évaluations environnementales comme tous les projets d'Hydro Québec ou tous les projets que l'on présente, ce serait peut-être un peu mieux.

625 Alors j'ai pas de questions directes à vous poser, peut-être un petit peu plus tard quand on verra le film.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

630 Moi, je vais revenir sur la recommandation numéro 1, alors revenir encore sur la question du fameux niveau constant sur le lac Kénogami.

635 Bon, vous parlez soit modifier ou abandonner, mais néanmoins, bon, vous avez visité les lieux, comment vous verriez ça quand même? Parce que si on dit "abandonner", là ça veut dire qu'il y a plus aucun contrôle qui se ferait, donc on pourrait avoir des variations très importantes de niveau d'eau estival.

Et concrètement, vous voyez ça comment, la gestion estivale du lac Kénogami.

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

640 C'est pas un aspect qu'on a étudié, comme je le mentionnais au début, c'est simplement l'aspect d'imposer une contrainte aussi étroite à la gestion des niveaux d'eau qui nous a

préoccupé; c'est-à-dire cette exigence qui va bien au-delà de ce qu'on peut rencontrer dans les milieux naturels nous apparaissait excessive.

645 Donc, c'est cet aspect uniquement d'exiger que le niveau d'eau ne fluctue pas au-delà de certaines limites et puis évidemment, les conséquences qui font qu'on doit se trouver un apport d'eau additionnel pour faire en sorte d'alimenter le lac et puis d'assurer sa stabilité. Ça a cette conséquence.

650 Et puis évidemment, c'est associé aussi au fait que les débits des exutoires sont fixés à un niveau fixe aussi ou, en tout cas, il y a un seuil minimum, des débits réservés.

655 De sorte que la question de la gestion du lac devrait être regardée avec beaucoup plus de flexibilité, pour faire en sorte qu'elle n'ait pas autant de conséquence, d'impact sur le milieu, dont on voit l'importance. On voit bien que ces exigences-là ont des retombées sur un milieu important dans la réserve faunique des Laurentides qu'est la rivière Pikauba.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

660 Donc, en mettant la contrainte disons du plus ou moins dix centimètres (± 10 cm), avec les impacts sur la Pikauba. En fait, c'est cette relation-là.

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

665 Je veux bien reconnaître qu'il faut certainement avoir un niveau de lac, bon, fixé à un certain niveau, mais on croit que la fluctuation du niveau devrait s'étendre sur une beaucoup plus grande plage que ce qui est proposé dans le décret.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

670 Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675 Alors merci pour votre témoignage.

LYNN GAUTHIER

680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Lynn Gauthier, s'il vous plaît.

685 **PAR Mme LYNN GAUTHIER:**

Bonjour mesdames et messieurs. Mon mémoire se nomme "Au secours du lac Kénogami!"

690 LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin du premier paragraphe.

695 Ça, c'est pour vous situer un peu où est-ce que c'est, là. C'est pas juste une petite place où c'est qu'il y a trois-quatre (3-4) chalets autour!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin du troisième paragraphe.

700

Donc il se passe beaucoup de choses là-bas, c'est pas juste un peu de tourisme, il y a des gens qui vivent là à l'année, et puis que la fluctuation du lac a un impact qui est certain.

LECTURE DU MÉMOIRE.

705

Et voilà!

PAR LA PRÉSIDENTE:

710 Merci.

715 Nous avons pris connaissance de l'ensemble des mémoires qui ont été déposés jusqu'à présent et plusieurs signataires des mémoires préconisent une approche de compromis ou une approche où chacun fait sa part. Il y a peut-être pas une solution qui pourrait satisfaire pleinement, entièrement chacun, mais peut-être la recherche de la solution d'un compromis idéal, quelle devrait-elle être.

720 Justement, vous nous parlez des compromis qui devraient être faits aussi en aval, que ce n'est pas seulement les gens du lac qui devraient faire des compromis mais aussi les entreprises qui utilisent l'eau pour produire de l'électricité. D'autres nous disent, bon, l'environnement en amont ne doit pas aussi faire l'objet, payer seul le prix. Il y a aussi là des compromis à faire, peut-être.

725 Comment vous voyez ça, une approche qui serait en mesure de préserver le plus possible l'environnement, mais aussi satisfaire les usagers du milieu qui, comme vous dites, ont des droits et ont des espoirs dans ce milieu-là.

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

730 Allons-y de façon très logique! D'un côté, on a les humains, d'un côté, on a l'environnement, et de l'autre côté, on a le climat.

Le climat, on n'a pas un grand contrôle dessus, la preuve, il mouille tout le temps!

735 Les humains, c'est pas toujours d'accord, mais il faut faire le mieux pour l'intérêt de tous, c'est ce qu'on appelle l'équité ou la justice.

Et pour l'environnement, bien, si on n'en prend pas soin, bien, il prend le bord aussi.

740 Moi, je pense que ce qui est raisonnable, en termes de compromis pour le mieux de tous, c'est que maintenant on sait que le climat peut nous réserver des grandes surprises, comme les CMP, les crues maximales probables, qu'on peut en avoir. Et présentement, il mouille, il mouille, il mouille, donc de l'eau qui s'accumule. C'est sûr que des coups d'eau, on peut encore en avoir. Donc il faut faire des structures quelque part pour retenir ça.

745 Et ces structures-là ne peuvent pas être minimales ou juste à la limite, il faut avoir de quoi vraiment de majeur. Donc le projet du gros barrage sur la Pikauba, avec un réservoir à quatre cent dix-sept point sept mètres (417,7 m), je pense que c'est très réaliste.

750 Parce que si on fait un calcul, j'ai pas les chiffres en mémoire, mais je sais que le niveau du quatre cent dix-sept (417 m) inonde une certaine zone, OK, on va noyer quelques bibittes, comme l'autre dirait, mais par contre, on serait capable de réguler comme il faut le niveau du lac, ce serait sécurisé au niveau du lac Kénogami, ce serait sécurisé aussi au niveau des rivières, et même ceux qui turbinent pourraient y trouver leur compte aussi.

755 Tout le monde serait satisfait, tout en restant très très très sécuritaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

760 Est-ce que vous pratiquez la pêche sur le lac?

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

Non.

765

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous connaissez des gens qui la pratiquent, surtout la pêche d'hiver?

770 **PAR Mme LYNN GAUTHIER:**

J'ai déjà fait de la pêche d'hiver à l'Anse-Saint-Jean mais...

775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pas sur le lac.

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

780 Mais à un moment donné, on peut pas avoir de la fumée sans feu, on peut pas faire l'idéal, ça existe pas, l'idéal, dans le monde concret.

Parce que là, on dit qu'on veut sécuriser les gens sur le bord des rivières et les gens autour du lac.

785

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est que je vous posais la question parce qu'on a vu qu'il y a une problématique de contamination de mercure qui pourrait se manifester si le réservoir Pikauba est créé, et puis qu'on le remplit d'eau, et il y a des demandes qui ont été faites ou des suggestions qui ont été faites, de par les organismes qui sont là pour préserver la santé publique, tant du côté du gouvernement du Québec que du gouvernement du Canada, à l'effet qu'il faut qu'il y ait une très bonne campagne d'information et de sensibilisation des pêcheurs. Et que la solution pour protéger la santé publique réside justement dans la question de communication du risque, bien informer les gens.

795

Alors c'était dans ce sens-là que je vous approchais, pour savoir...

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

800

Je peux vous répondre d'une façon indirecte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

805

Allez-y!

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

810 C'est que quand le lac descend trop bas, comme ça a été extrêmement sec ce printemps, ça a été extrêmement sec, c'était dans la "bouette" partout, moi j'ai un voisin qui a manqué d'eau, nous autres, on a failli manquer d'eau, donc à un moment donné, avant de manger du poisson, c'est plus important d'avoir de l'eau dans nos puits.

PAR LA PRÉSIDENTE:

815 Souvent, les gens veulent les deux (2), aussi.

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

820 Non, mais je veux dire, il y a bien des choses pour se nourrir, mais si tu as plus d'eau, tu as plus d'eau. On parle d'eau potable, là, on parle pas juste de se baigner.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

825 Une petite question rapide, c'est sur les chiffres que vous mentionnez.

 C'est facile à compter, les citoyens qui sont permanents, les résidences secondaires, ça fait à peu près deux mille (2000) personnes et là, après ça, vous arrivez avec un autre chiffre, vous dites que durant l'été, ça monte à cinq mille (5000).

830 Bon, le deux mille (2000), il est facile à calculer, il y a des registres qui le démontrent. Le cinq mille (5000), est-ce que ça vient de vous, ou d'une association touristique ou...

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

835 Ça, ça vient de Réal Godin, qui est le conseiller pour l'arrondissement du lac Kénogami. C'est lui qui m'a donné ce chiffre-là, qu'il y avait au-delà de cinq mille (5000) personnes en période estivale, au niveau de la population.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

840 Et ce monsieur Godin là, il travaille?

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

845 À Ville Saguenay.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

850 OK, merci.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

 Une petite question, justement sur les prises d'eau dans le lac.

855 Bon, j'imagine que c'est une installation traditionnelle, un tuyau de plastique, de PVC qui descend dans le lac?

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

860 Pour l'eau potable?

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Oui.

865

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

Non, généralement, les gens, c'est des puits, soit des puits de surface ou des puits artésiens.

870

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Mais ceux qui viennent à manquer d'eau, est-ce que c'est à cause que la nappe phréatique est tellement descendue? C'est pas parce qu'il y avait des prises d'eau dans le lac?

875

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

Non, c'est parce que si le lac descend, il y a moins de pression, donc les pressions dans la nappe phréatique se modifient en fonction. C'est un équilibre, tout ça. C'est pas parce qu'on le voit pas qu'il y a pas d'équilibre en dessous.

880

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

C'est ça, c'est ça que je voulais savoir.

885

Mais est-ce qu'il y a des gens qui ont des tuyaux dans le lac même?

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

890 Moi personnellement, j'en ai pas connaissance. Ceux que je connais autour de chez moi, c'est tous des puits qu'ils ont.

Et puis il faut qu'ils fassent bien attention, parce que quand le lac est vraiment bas, il y a un risque de manque d'eau. Il faut faire attention.

895

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

900 Donc, ce qui s'est produit, étant donné que dès le mois de septembre, le lac était
extrêmement bas, il y a pas eu vraiment de crue d'automne, donc il est resté bas plusieurs mois,
alors ça a résulté que ça a baissé la nappe phréatique. C'était ça le problème?

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

905 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Bon, je vous remercie.

910 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour votre témoignage.

Alors monsieur Pierre Gauthier et madame Accolas ne seront pas ici cet après-midi.

915 Est-ce que madame Jocelyne Girard-Bujold est ici?

Alors on va faire une pause, parce que madame Bujold est en entrevue. On revient dans
dix (10) minutes.

920

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

925

**REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPUTÉE BLOQUISTE DE JONQUIÈRE**

930 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous recevons madame Jocelyne Girard-Bujold.

935 **PAR Mme JOCELYNE GIRARD-BUJOLD:**

Bonjour madame, messieurs.

LECTURE DU MÉMOIRE.

940 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

945 Merci. Si vous voulez rester avec nous. Merci pour votre mémoire.

D'abord, vous nous invitez à interpréter notre mandat de façon large, la notion d'environnement, je voudrais vous dire que nous avons l'intention de le faire et d'ailleurs, la Commission a statué déjà sur cette question-là, et je veux rappeler comment nous avons l'intention de traiter le dossier, dans quelle vision nous allons le regarder.

950

Alors la Commission a circonscrit son mandat afin de tenir compte des exigences du mandat qu'elle a reçu en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, donc justement les lois du Québec, et afin de tenir compte des exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

955

C'est ainsi que la Commission examinera notamment les effets environnementaux du projet et leur importance, y compris ceux causés par les accidents ou défaillances pouvant en résulter, de même que les effets cumulatifs résultant de la combinaison du projet avec d'autres ouvrages, projets ou activités.

960

L'examen du projet par la Commission portera sur les mesures réalisables pouvant permettre d'atténuer les effets environnementaux importants du projet; la raison d'être du projet, les variantes réalisables, la nécessité d'un programme de suivi seront aussi examinées.

965

Elle portera une attention aux ressources renouvelables risquant d'être touchées de façon importante par le projet, leur capacité à répondre aux besoins du présent et à ceux des générations futures.

970 La notion d'environnement qui sous-tendra l'analyse de la Commission englobe plusieurs aspects dépassant largement les éléments à caractère biophysique. Les conséquences du projet sur le milieu ambiant, la vie, la santé, la sécurité, le bien-être et le confort des populations, de même que les questions sociales, économiques et culturelles touchant les différentes communautés, tant allochtones qu'autochtones, seront pris en considération.

975 Alors c'est dans ce sens-là qu'on va travailler au cours des prochaines semaines, pour remettre un rapport qui, on l'espère, va tenter de rallier les gens.

PAR Mme JOCELYNE GIRARD-BUJOLD:

980 C'est pour ça, madame, j'avais lu c'était quoi, sur quoi vous visiez, et j'étais d'accord avec ça, c'est pourquoi dans mon mémoire, je tenais à vous dire que pour moi, le travail de votre Commission était essentiel, qu'il soit aussi large que ça, qu'il englobe autant.

985 Pour moi, c'est une préoccupation majeure pour la population que je représente et également pour mon intérêt environnemental.

PAR LA PRÉSIDENTE:

990 Alors merci.

Nous avons quelques éléments à discuter avec vous.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

995 Alors bonjour madame la Députée.

J'aurais une petite question, c'est en page 6 de votre mémoire, ça concerne les allusions que vous faites au sujet du contrôle du niveau du lac Kénogami.

1000 Bon, jusqu'à maintenant, on connaît qu'il y a un niveau qui est proposé avec une faible marge de variation de plus ou moins dix centimètres (± 10 cm), donc déjà à quelques reprises, des participants qui sont venus présenter des mémoires nous ont parlé que ça pouvait être très contraignant ou difficile à respecter, ou qu'un niveau strict pouvait vouloir dire des impacts environnementaux très très très élevés.

1005 Toujours dans cette optique-là de compromis, est-ce que vous personnellement, parce qu'on s'aperçoit que même le niveau actuellement proposé, parmi les résidents du lac, ne fait pas l'unanimité non plus, comment vous voyez ça, cette histoire-là, à long terme, le fameux niveau.

1010 Est-ce qu'il doit demeurer vraiment dans une plage très stricte ou on peut accepter une plus grande variation, tout en ayant des moyens pour le contrôler, sans que ça devienne exagéré.

PAR Mme JOCELYNE GIRARD-BUJOLD:

1015 En construisant ce barrage, monsieur, ça va permettre peut-être pas d'avoir la perfection, d'avoir vraiment tout ce qu'on veut, mais ça va sécuriser, ça va permettre d'atteindre notre objectif.

1020 En ne l'ayant pas, ce barrage-là, je pense que ça va continuer à faire ce que ça fait aujourd'hui, et qu'on en parle depuis des dizaines d'années, au printemps on n'a presque pas d'eau, on commence à avoir de l'eau en été et à la fin d'août, on n'a plus d'eau.

1025 Alors moi, je pense que c'est sécurisant pour le niveau et en même temps pour les populations. Mais je suis pas une ingénieure. Mais moi, dans mon gros bons sens, je vois ça comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1030 C'est ça, ça fait longtemps qu'on entend parler des controverses sur le niveau d'eau du lac Kénogami, effectivement; de mémoire, ça remonte à plusieurs années.

PAR Mme JOCELYNE GIRARD-BUJOLD:

1035 C'est une légende urbaine, presque.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1040 L'objectif essentiel, dans cette optique-là, est-ce que ce serait pas de chercher à dire, bien, on va essayer au moins, au minimum d'améliorer significativement la situation. Est-ce que c'est la perfection qu'on doit rechercher ou doit-on plutôt au moins rechercher l'amélioration significative.

PAR Mme JOCELYNE GIRARD-BUJOLD:

1045 Je pense qu'en construisant le barrage, ça va l'améliorer, j'en suis sûre. Le promoteur en a fait la preuve dans le dépôt qu'il a fait et moi, je pense qu'également, en ayant des comités de citoyens, et moi, je reconnais les comités de citoyens, que les gens qui siègent à l'intérieur sont les premiers intervenants, c'est eux qui vont nous permettre d'être très à l'écoute de ce qui va se passer.

1050

Et en ayant ces gens-là, et en ayant le gros vouloir en faisant la construction de ce barrage, je pense que bientôt, ça va peut-être être chose du passé, la légende urbaine de toujours parler du niveau du lac Kénogami.

1055

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

1060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Peut-être juste une autre question pour vous.

1065

Des gens ont demandé qu'il y ait officiellement la création d'un comité de gestion par bassin versant. Comment vous voyez ça.

PAR Mme JOCELYNE GIRARD-BUJOLD:

1070

Je suis totalement d'accord. Je trouve que c'est important, et puis je pense que c'est en ayant les utilisateurs, les gens – les gens ont du mal, la population qui siège à l'intérieur de ça, il va falloir qu'il y ait des gens ordinaires qui siègent à l'intérieur, je pense que c'est là qu'on va arriver à avoir une gestion saine, qui va répondre aux attentes de la population.

1075

Je suis venue ici pour vous dire, vous savez, depuis ce matin, j'ai eu beaucoup beaucoup d'appels au comité, et j'ai rencontré plusieurs personnes qui m'ont parlé du déluge suite aux pluies que nous subissons présentement. Ils sont encore dans l'optique, dans l'émergence de ce qu'on a vécu en 96.

1080

Je pense que ça va sécuriser, un comité va permettre de sécuriser. Et vous savez, lorsqu'on veut être transparent, plus on a des gens qui sont près des gens pour nous conseiller, c'est là qu'on peut arriver à répondre à l'attente de la population.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085

Alors merci pour votre témoignage.

PAR Mme JOCELYNE GIRARD-BUJOLD:

1090

Merci madame.

1095

ANDRÉ BOUCHARD (SAUVONS DES RIVIÈRES)

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous invitons maintenant monsieur André Bouchard, s'il vous plaît.

1100

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1105

Bonjour. J'ai comme oublié de mettre quelque chose dans le vidéo, depuis le début que je voulais le mettre mais je constatais que c'était pas dans le vidéo, que c'était toujours – la chose la plus importante qui avait été détournée en raison des intérêts des gens, leurs intérêts, c'était plus de régulariser leurs profits que de s'occuper de sécurité. Et puis je l'ai marqué sur papier, je vais vous le résumer un peu.

1110

D'abord, imaginons que le lac Kénogami, c'est votre table; imaginons que la barre noire, en arrière, c'est les arbres; imaginons qu'il est à cent quatorze pieds (114 pi); imaginons qu'il y a un barrage avec l'équivalent, sur la rivière Pikauba, l'équivalent en eau de trente millions (30 M) de piscines olympiques; imaginons qu'il y a une pluie diluvienne, que les nuages sont arrêtés par la bande d'arbres, chose qui peut facilement arriver, que c'est plus concentré sur la région du Saguenay et du lac Kénogami qui ramasse déjà soixante-seize pour cent (76 %) des pluies, disons que là il en ramasserait quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

1115

Qu'est-ce que ça prend pour éviter que le lac déborde, pour éviter de tuer les gens qui sont sur le bord de la rivière aux Sables et de la rivière Chicoutimi. Ça prend un exutoire, un très bon exutoire, l'eau veut s'en aller par en bas.

1120

S'il pleut, il pleut partout dans le parc des Laurentides, il pleut partout, un déluge plus grand encore, il y a trente millions (30 M) de piscines olympiques qui attendent en haut, et avec ou sans pluie, il fait beau, il y a un tremblement de terre, ça se déverse, il y a une fissure, il y a une mer d'eau qui passe à travers la rivière aux Sables et la rivière Chicoutimi, plus ou moins grosse, sans tuer du monde ou en tuant tout le monde, sans en tuer disons, elle arrive et elle atteint, un des grands dangers qui guettent la région d'Arvida, elle atteint les cuves de l'Alcan, l'aluminium en ébullition, et il y a une explosion comme ça a manqué se produire en 1996.

1125

Le barrage sur la Pikauba, la Pikauba et les orignaux, moi, je les adore, sauf que les humains que j'ai vus à rivière aux Sables et leur crainte, et avec raison, et les gens que j'ai vus autour du lac Kénogami, moi, je suis égocentrique, je suis un humain, si j'ai à sauver un ours ou un humain, je sauve un ours! Je sauve un humain! Elle est bonne! Excusez-moi, il faut être comique un peu. Bon, c'est ça, sérieusement, c'est que l'être humain – je pense que la maman et le papa ours, ils vont sauver leurs ours et nous autres, on va sauver les humains.

1135

Mais quand, sous le couvert de la sécurité publique, on est en train de mettre en danger la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, je trouve ça dramatique.

1140 Et c'est assez facile à comprendre que n'importe quel scénario qu'on va inventer, ça va prendre un exutoire, et s'il y a trente millions (30 M) de piscines olympiques en haut, ça prend plus un (1) exutoire, ou deux (2), ou trois (3), parce que moi, je suis pas en mesure de les compter, la quantité que ça prend, ça en prend un moyen paquet et c'est dangereux.

1145 Et à Fernand-Boileau, c'est ça qui est arrivé, il y a un barrage qui a cédé.

En plus, tous les barrages qui sont en aval, présentement, ils ont tous déjà eu un grand coup dur avec les inondations, et le barrage Portage-des-Roches, il a eu une fissure, et qui dit que la prochaine fois, il fissurera pas.

1150 Et un lac à cent quatorze pieds (114 pi), qu'est-ce qui reste s'il y a une pluie diluvienne. Il est plein, ton réservoir est presque plein.

1155 Disons que tous les scénarios peuvent être imaginés catastrophiques, et c'est là-dessus qu'on a joué, et l'affaire du dix mille (10 000) ans, que ça peut arriver aux dix mille (10 000) ans, moi, j'embarque pas trop là-dedans, je pense que je suis plus sécuritaire que ça, je suis plus peureux que ça, c'est que ça peut arriver n'importe quand.

1160 Et prioritairement, ce que ça prend présentement, et on n'est même pas sûr de l'avoir après sept (7) ans, tellement ça a été dévié l'importance de la situation, un plan d'urgence serré, parce que pour une inondation comme en 96, il y a pas de problème pour que tout le monde se sauve, peut-être pas les meubles, mais ils vont sauver leur vie.

1165 Après ça, l'autre urgence, l'Alcan, il faut la protéger. Avec tout ce que je fais sur l'environnement, pour une fois, il faut protéger l'Alcan, c'est simple, il faut pas que l'eau atteigne les cuves. Parce que les cuves, eux autres, ce qui provoquerait l'explosion, c'est l'électricité. Elles sont toutes connectées ensemble et si l'eau arrive sur les cuves, l'aluminium en ébullition, l'eau avec le contact de l'électricité qui chauffe les cuves. Et s'ils arrêtaient les cuves, ils ferment le courant, les cuves, pour pas que l'explosion arrive, il y a quarante-huit (48) heures d'électricité résiduelle là-dedans.

1170 Ça fait que je trouve vraiment, vraiment vraiment vraiment, c'est scandaleux! Je comprends que les gens comprennent pas tout ça, parce que dans les médias, ce qu'on entend parler, les gens, ils ont tous travaillé pour leur intérêt, et la vérité sort pas parce que nous autres, on n'est pas payant au niveau des publicités et tout. Donc souvent, ça ressort pas comme il faut, il y a des fois que ça ressort bien, mais là, il faudrait qu'on prenne la place.

1180 Parce que ça fait cinq cents (500) ans qu'on détruit la planète et là, il faudrait peut-être un petit peu arrêter. Parce que moi, j'aime vraiment les enfants, j'adore voir les enfants jouer dans l'eau, c'est tellement beau, et j'aime vraiment ça les voir jouer dans l'eau quand il y a juste deux-trois pieds (2 pi-3 pi) d'eau.

1185 Parce que l'autre scandale, on parle de deux cent millions (200 M\$), le ministère de l'Environnement parle de deux cent millions (200 M\$) pour faire ce barrage-là, deux cent cinq millions (205 M\$), mais c'est faux, ça. C'est deux cent cinq millions (205 M\$) et en gardant un lac plein, qui pourra plus en prendre, à cent quatorze pieds (114 pi), ça veut dire encore cent (100 M\$) et cent cinquante millions (150 M\$) d'enrochement. Et un lac plein qui a une vague, avec de l'enrochement, ce que ça fait, ça arrache toute la berge.

1190 Ça veut dire que ton enfant, tu peux plus le surveiller, il peut plus être en paix sur le bord d'un beau lac. Le premier pied qu'il fait, il se ramasse avec de l'eau jusqu'aux genoux et tout.

1195 Et comparé au lac Saint-Jean, parce que moi, c'est un dossier que je connais beaucoup, ça m'a arraché le cœur. Le lac Saint-Jean, il y a eu vingt-cinq (25) mémoires qui ont dénoncé le fait qu'on rehaussait le niveau du lac Saint-Jean à quinze point cinq pieds (15,5 pi), et l'Alcan en a présenté un pour oui, et ça a été oui.

Mais le lac Saint-Jean s'appelait le Piecouagami, ça veut dire que c'est là où l'eau est peu profonde. Aujourd'hui, il y a plus d'eau peu profonde, et c'est des kilomètres, des kilomètres de roches, douze pieds (12 pi) de haut.

1200 Moi personnellement, les effets psychologiques, je me réveillais avec de la roche dans l'estomac, et ça me faisait vraiment mal, et je suis sûr que j'ai pas été le seul à devenir malade. Et c'est pour ça que j'ai appris à m'exprimer, pour défendre l'écologie, défendre l'humain, parce qu'à travers l'écologie, on défend l'humain.

1205 Ça fait que ça, c'est l'essentiel de ce que j'ai à dire, par rapport à la solution du barrage. Ce sera jamais la solution, et celle d'un barrage vide ne sera jamais retenue, parce qu'elle est pas payante. Et on sait très bien que tant qu'à mettre cent cinquante millions (150 M\$) pour avoir un barrage vide, on est bien mieux de faire des exutoires.

1210 Et l'autre solution, d'excaver la rivières aux Sables et la rivière Chicoutimi, et il y a une autre place, moi je suis convaincu que c'est la bonne. Mais ceux qui disent, il y avait une solution qui était de faire un exutoire qui coûtait trop cher, apparemment, qui était trop complexe, Napoléon a commencé à creuser le tunnel de La Manche, il y a je sais pas combien de temps, Napoléon, ça doit être dix (10) ans, quinze (15) ans! Je fais une farce! Ça fait il y a bien bien longtemps.

1220 Ça fait qu'aujourd'hui, on est capable de creuser des tunnels pour les métros, on est capable de faire tellement d'affaires, moi je suis convaincu qu'il faut penser sécurité publique. Parce que la nature, elle nous le prouve, elle se déchaîne un peu partout, et on mettra pas des barrages sur toutes les rivières pour contrôler à peu près tout.

Et après ça, les groupes environnementaux, en général, c'est des gens qui ont intérêt à concilier, parce que souvent, ils sont subventionnés par le gouvernement et n'importe quoi, ça fait que ça, il faut que ça s'arrête aussi, il faut que ça se continue, parce que moi, je suis pour ça.

1225

Regardez, si on trouve un niveau, un bon niveau acceptable du lac Kénogami et les compagnies font de l'électricité, je suis bien content. Sauf que si on la jette dehors avec la lumière qui est toujours ouverte partout, ça, je suis pas content.

1230

Après ça, que les compagnies en profitent, à partir du 15 août, de vider le lac pour faire crier les habitants autour du lac Kénogami, ils ont raison de crier, les gens autour du lac Kénogami. Là, s'ils le baissent au mois de septembre, ils vont nous avoir. Parce que moi, je veux essayer de faire toujours quelque chose de pacifique, mais ils ont pas d'affaire à baisser le lac Kénogami.

1235

Après ça, il y a eu monsieur Lévesque qui était là hier. Dans son coin, c'est vrai! Dans le fin fond du coin de la baie Cascouia qui elle a été inondée et c'est pas naturel, c'est de la vase, tu piles là-dedans et ça lève, bien il y a peut-être moyen de faire du drainage, il y a peut-être moyen de faire quelque chose. Mais chose sûre et certaine, on ne doit jamais mettre la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean en danger pour cette baie-là. Ou à long terme, mettre la vie humaine en danger en détruisant des aussi beaux milieux naturels que la rivière Pikauba, sous le couvert de la sécurité publique.

1240

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245

Alors on va voir votre vidéo?

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1250

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255

D'accord.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Merci.

1260

TEXTE DE LA PRÉSENTATION DU VIDÉO.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1265 Mon nom est André Bouchard. Nous sommes présentement en haut de la montagne du
mont Apica. Au fond de la vallée coule une merveilleuse rivière, un joyau de notre planète, la
rivière Pikauba dont les méandres mènent en amont du lac Kénogami.

1270 Le gouvernement du Québec, le ministère des Ressources naturelles du Québec, ainsi
qu'ayant comme conseiller Hydro Québec, ont le projet de construire un barrage de régularisation
du lac Kénogami et ce, sous le couvert de la sécurité publique. Nos gestionnaires, nos pères de
notre nation ont pour projet d'emmagasiner l'équivalent de trente millions (30 M) de piscines
olympiques au-dessus de la tête de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1275 Nous avons organisé une expédition dans le but de vous faire connaître et de vous faire
voir les merveilles que cache la Pikauba.

Moi, j'aimerais savoir, ici, présentement, dans le cœur de la Pikauba, qu'est-ce qui se
passe au niveau des castors.

1280 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Oui. Bien, le simple promeneur sur la rivière peut réaliser à quel point le milieu est riche.

1285 On est parti tout à l'heure de la digue numéro 3 et on s'est en venu jusqu'ici, et puis
partout, chaque côté de la rivière, on voit constamment des descentes de vase que les castors
font lorsqu'ils amènent leurs végétaux, leurs arbres coupés dans la rivière, et pour voyager, et
puis ici particulièrement, on voit des signes de coupes de saules en abondance assez
spectaculaires.

1290 Alors on est arrêté tout à l'heure parce qu'on voyait ça de la rivière, ces arbres coupés.
Alors on réalise à quel point le castor est abondant. Et puis l'étude d'impact sur le projet indique
que le castor, la densité de castors qu'on retrouve ici est la plus élevée au Québec. Alors on le
réalise quand on se promène.

1295 Évidemment, si le projet de construction de digue sur la rivière Pikauba se réalise, tout ce
milieu-là, ici, va être inondé, va disparaître. Alors les castors vont devoir se relocaliser quelque
part, et on sait vraiment pas où. Les habitats disponibles, ici, sont le long de la rivière.

1300 Ici, oui, on est arrêté sur le bord de la rivière pour regarder le broutage de castors tout à
l'heure, et puis on a marché quelques pas et puis on a trouvé ici ces saules intensément broutés
par l'orignal, et ça donne un indice de l'importance du milieu, ici, pour l'alimentation des orignaux,
même en été.

1305 Ici, on peut voir certainement une lacune concernant l'original. Le promoteur a fait ses travaux sur l'original surtout en hiver, et comme on mentionnait, il a pas été capable de démontrer l'importance de ces habitats-ci pour l'original l'été parce qu'il y a pas eu de travaux sur le terrain qui ont été faits.

1310 Ici, on a un milieu qui est séparé complètement de la rivière. Des lieux comme ça, c'est très important pour l'élevage des couvées d'oiseaux migrateurs. Les oiseaux migrateurs nichent en périphérie, en milieu forestier, et ont besoin de sites comme ceux-là pour l'élevage des couvées.

1315 On en a vu sur la rivière principale aussi, mais comme site d'élevage, ce marais, ce petit marécage ici est certainement préférable à la rivière où le couvert fait défaut.

1320 Oui, tout à l'heure, le premier voyage qu'on a fait, on a entendu la grenouille du nord et les rainettes crucifères. Et encore une fois, ça démontre à quel point il y a une richesse particulière ici de la faune, dans le bassin de la rivière.

Le castor est très abondant dans la région. On sait aussi que l'original est très abondant dans la région, et puis on sait qu'il y a du loup.

1325 Évidemment, le loup, la proie favorite du loup, c'est l'original en hiver; mais en été, quand il y a une abondance de castors comme c'est le cas ici, le loup change son choix de proie et puis il bouffe tant qu'il peut du castor. Alors ça a pour effet de réduire considérablement la pression de prédation sur l'original, et je pense que c'est une des explications à l'effet que l'original est si abondant dans la région du bassin versant de la rivière Pikauba.

1330 **PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:**

1335 Face à la capacité de destruction que l'industrie est maintenant capable d'engendrer, face à l'importance de la conservation de la nature aujourd'hui, parce qu'on sait que la nature est de plus en plus détruite, moi je pense qu'il faut arrêter de servir les intérêts privés, les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt collectif, parce que présentement, c'est de ça qu'on parle. Parce que c'est quelques citoyens qui manquent d'eau à quelques endroits parce qu'en général, si le lac est à cent douze pieds (112 pi), il manque pas d'eau nulle part.

1340 Ça fait que là, c'est le temps de se lever debout, les ministères, les gens qui ont intérêt à voir la terre et l'harmonie sur la terre, de se lever debout et dire non à une pareille aberrance, de construire un barrage au-dessus de la tête des gens pour régulariser le lac Kénogami, surtout pour régulariser les profits des compagnies en aval.

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

1345

Le responsable des coupes forestières, le propriétaire du CAAF dans le coin a fait vraiment des efforts particuliers pour récolter le bois avant même l'acceptation du projet.

Ah bien, ça a été un intéressant voyage!

1350

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

En fait, je suis surpris, faire tant de destruction pour si peu; lac Kénogami, pour gagner un pied (1 pi) ou deux (2 pi), de détruire des kilomètres de forêts de cette vallée-là, c'est ahurissant.

1355

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

Il y a plusieurs publications que j'ai vues récemment sur l'impact des coupes forestières sur l'écoulement des eaux de surface, et qu'on sait bien que dans les premières années suite à des coupes à blanc, le ruissellement est beaucoup plus important. Il augmente d'à peu près vingt-huit (28 %) à trente pour cent (30 %), suite aux coupes forestières à blanc.

1360

Au-delà de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du bassin de drainage a fait l'objet de coupes, depuis disons les cinquante (50) à cent (100) dernières années, mais aujourd'hui, on voit qu'il y a quand même plusieurs coupes récentes.

1365

Probablement que le déluge aurait été moins important si le bassin de drainage avait été géré d'une façon plus attentive à l'égard de cette question-là.

1370

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Présentement, on est au camping Kénogami. Ici, juste en face, les grosses montagnes, il y a la sortie de la rivières Pikauba.

1375

Si le lac Kénogami était haussé à cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 pi ± 4 po), les enfants, au lieu d'en avoir aux chevilles et puis aux genoux, et puis pour pouvoir les surveiller, les enfants vont faire un (1) pas, deux (2) pas et ils vont en avoir jusqu'à la taille.

1380

Ils vont être obligés de stabiliser les berges avec plein de roches et les plages, ils vont mettre du sable avec du gravier, comme au lac Saint-Jean; vous avez juste à aller voir le désastre que ça a fait là-bas, au niveau écologique.

1385

Pour continuer notre investigation, je vous présente Christian Hudon, de la Fédération québécoise du canot kayak.

J'aimerais ça que tu nous parles un petit peu du niveau du lac Kénogami.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1390

On peut regarder alentour, présentement le lac est à cent douze pieds sept pouces (112 pi 7 po). On peut regarder alentour, est-ce que ça a l'air d'un lac vide.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1395

Ça a pas l'air d'un lac vide, et on a fait le tour de deux (2) baies, et on parlé avec les gens, effectivement il y a de l'eau en masse.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1400

Ce que le décret gouvernemental demande à Hydro Québec, c'est d'être capable de gérer le lac à cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 pi ± 4 po), de là à là.

Normalement ici, chez nous, ça va être de l'eau à peu près jusqu'ici en permanence.

1405

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Même cent douze et demi (112 pi ½), présentement, il y a pas un bateau qui a de problème à naviguer sur le Kénogami, et même s'il y en avait quelques-uns qui avaient des troubles, ça prend des bouées, et on peut pas investir cent cinquante millions (150 M\$), plus l'enrochement des berges et la stabilisation des berges pour satisfaire quelques plaisanciers.

1410

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

Je pense qu'il y a du monde qui se plaignent trop. Et puis là, bien, on est rendu avec un projet énorme, noyer un écosystème fantastique pour protéger des pieds de moteurs. On priorise la protection des hélices de bateaux plutôt que la protection de la faune et puis en plus, je vais payer ça avec mes taxes. Ça me dépasse!

1415

Il y a eu conflit d'usage et le gouvernement, plutôt que de mettre ses culottes et puis d'essayer de trouver un compromis – et puis les deux (2) bords, ça fait pas de compromis – et plutôt que d'essayer de trouver une solution, un compromis de ces intérêts divergents là, bien, il est allé nous concocter un gros christie de réservoir pour faire plaisir aux deux (2).

1420

Pourquoi la solution à trop de barrages mal gérés, c'est un autre barrage. Je trouve ça vraiment ironique.

1425

En plus, on vient nous dire que pour compenser pour les pertes de truites occasionnées par le réservoir Pikauba, la solution, c'est refaire un barrage sur le lac à Jack. Je veux dire, on

1430 utilise toujours, on dirait qu'on utilise toujours la même solution pour régler tous les problèmes. Ça fait rien que déplacer le problème.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1435 Je suis en compagnie d'Alain Saladzius, ingénieur, codirecteur de Fondation Rivières, qui a reçu des prix de l'Environnement.

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

1440 Oui, bien, le Phoenix de l'environnement et le Prix canadien de l'environnement.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1445 Tu es aussi proclamé héros de l'année par le Sélection du Reader's Digest.

Alain, qu'est-ce que tu penses du projet de régularisation par un barrage sur la rivière Pikauba.

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

1450 Oui. Bien en fait, ce qui me préoccupe le plus, c'est la création du réservoir Pikauba. Sur vingt kilomètres (20 km), ça affecte, c'est immense comme territoire qui va être dévasté.

1455 Il faut qu'il y ait une meilleure collaboration entre les groupes d'intérêt, il y a beaucoup de groupes d'intérêt, il y a des compagnies privées qui veulent faire de l'électricité, tirer plus de profit dans tout ça, il y a des gens au bord des rivières qui veulent avoir un minimum d'eau en tout temps. Il faut donc trouver des solutions alternatives, OK.

1460 Donc c'est sûr qu'il y a des pressions de gens, il y a des lobbies importants qui se sont faits dans ce dossier-là. Les contrats d'approvisionnement, la production hydroélectrique, il y a des contrats qui sont secrets. Il faut les connaître, il faut éventuellement les modifier parce que ça va être en renégociation, qu'est-ce qui est un niveau acceptable pour le réservoir Kénogami.

1465 Donc si les gens souhaitent avoir cent treize pieds et demi (113 pi ½), ça c'est un souhait, OK. Mais est-ce que les gens ont été informés que pour avoir le cent treize pieds et demi (113 pi ½), il faut sacrifier vingt kilomètres (20 km) de la rivière Pikauba.

1470 Si la question se posait à nouveau, avec toutes les conséquences environnementales que ça occasionne, est-ce que les gens seraient encore d'accord pour souhaiter cent treize pieds et demi (113 pi ½) ou s'ils seraient d'accord pour accepter un niveau de cent douze pieds (112 pi).

1475 En fait ici, il faut pas que l'eau qui est évacuée soit perçue comme une perte d'argent pour les producteurs d'électricité. Il faut que les gens soient conscients que les ouvrages qui sont prévus ici, c'est pour une récurrence de crue d'au-delà de dix mille (10 000) ans, une fois dans dix mille (10 000) ans. C'est exceptionnellement élevé.

1480 La capacité d'évacuation de la rivière aux Sables n'est pas encore aménagée et ça, c'est un ouvrage extrêmement important, et ça, c'est pas encore fait mais pourtant, les gens acceptent maintenant, aujourd'hui, d'être à cent douze pieds (112 pi), cent treize pieds (113 pi), et puis pour eux c'est normal.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1485 Nous sommes présentement à la Maison de l'environnement qui abritera le Comité de l'environnement de Chicoutimi, un lieu essentiel pour un avenir serein pour notre humanité.

1490 Je suis en compagnie de Yves Gauthier, du Comité d'environnement de Chicoutimi. Yves, est-ce que tu penses que le projet de régularisation du lac Kénogami, c'est vraiment une question de sécurité publique.

PAR M. YVES GAUTHIER:

1495 Bien nous, au sein du Comité d'environnement de Chicoutimi, on remet en question cette justification-là qui a été faite par le promoteur parce que lors de la première partie des audiences publiques, on a appris que les entreprises qui exploitent des barrages sur les exutoires du lac Kénogami sont en négociation avec le gouvernement du Québec.

1500 On sait que ces négociations se déroulent derrière des portes closes, ce qui fait qu'on ignore tout de ce qui se discute. Mais on peut s'assurer que les compagnies vont vouloir éviter les écueils des années passées au niveau du niveau de l'eau qui leur causait de nombreux problèmes.

1505 Et puis dans les documents du promoteur, il y a plusieurs indications qui nous portent à croire que notre interprétation, que le projet est davantage justifié pour assurer un débit régulier aux turbines de ces entreprises-là.

1510 Par exemple, juste pour vous citer, un document du promoteur où on nous indique qu'il serait possible, certaines années, à la suite d'événements particuliers de pluie d'été, de soutirer des débits pour augmenter la production hydroélectrique à la fin de la période estivale, lorsque cette production est à son plus bas.

1515 Il y a plusieurs éléments qui font qu'assurer un débit régulier pour les turbines des entreprises qui exploitent des barrages, c'est une considération importante dans le cadre de ce projet-là, et c'est ce qui fait que nous, on s'y oppose.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1520 Rejoint par téléphone, le biologiste de la nation huronne, monsieur Louis Lesage, m'a communiqué la position de son peuple. Les Hurons s'opposent à cette solution de l'inondation de la rivière Pikauba parce qu'elle considère que ce milieu est unique, irremplaçable, et c'est aussi un territoire qu'ils connaissent depuis très très longtemps.

1525 En construisant un barrage de régularisation sur la rivière Pikauba, on recrée un autre lac réservoir en pleine forêt, substituant ainsi le rôle du lac Kénogami, ce qui n'améliore pas du tout la sécurité publique.

PAR UN INTERVENANT:

1530 Bien écoutez, en faisant un barrage et en inondant un territoire aussi important qui est prévu par le promoteur, ce que ça fait, c'est que ça va détruire un territoire exceptionnel, en plus de créer une épée de Damoclès qui sera un danger permanent, si jamais par exemple il y avait des tremblements de terre.

1535 Donc pourquoi détruire ce territoire-là alors qu'il y a des solutions alternatives qui sont en aval.

1540 Pour la sécurité, c'est beaucoup mieux de tenter de faire évacuer l'eau par les voies naturelles actuelles, ou bien de créer un nouvel exutoire. Il faut qu'on aide le lac à se vider de son eau, plutôt que de retenir cette eau en amont. Une position d'ailleurs qui est très difficile pour un liquide, de rester en amont d'un lac.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1545 Avec raison, les gens ont eu peur des inondations en 1996. Il y a plusieurs personnes qui ont décidé, eux, de s'organiser, que ça leur profite.

1550 Le 1^{er} août, en compagnie de Christian Hudon, nous sommes retournés à la baie Cascoïa. Le lac était à cent douze point cinq pieds (112,5 pi); les berges du lac étaient pleines à ras bord. À cent quatorze pieds (114 pi), ça coûterait des millions, des millions de dollars en stabilisation des berges.

1555 Et en plus d'être un danger pour les riverains, en plus d'être un très grand danger pour les habitants de la rivière aux Sables et la rivière de Chicoutimi, la sécurité des gens en aval serait en danger.

Comme vous avez pu le constater dans le document, il y a plusieurs intervenants de plusieurs milieux qui arrivent tous à la même conclusion, et je suis profondément convaincu que ces gens-là ont à cœur la sécurité, l'avenir de l'humanité.

1560 In extremis, un rapport datant de 1999 est produit par le ministère de l'Environnement du Québec, qui s'intitule "Gestion sécuritaire des crues extrêmes du lac Kénogami", est venu totalement corroborer les solutions que tous les intervenants, de notre document, apportaient. Il préconise une meilleure gestion du lac Kénogami.

1565 Ce document prévoit, comme exutoire, que la rivière aux Sables sera excavée et qu'elle pourra prendre une partie des eaux qui s'écoulaient dans la rivière Chicoutimi. Je suis vraiment fier de voir que le ministère de l'Environnement avait produit un aussi beau rapport, mais on sait pas pourquoi il a été mis de côté.

1570 Un plan d'évacuation, une gestion efficace du réservoir, l'arrêt de la coupe des arbres qui est dangereuse et scandaleuse dans la vallée escarpée de la Pikauba, ainsi qu'un exutoire assureront la sécurité.

1575 Mais il faut à tout prix éviter que les gens qui ont des intérêts à turbiner l'eau comme de l'argent se servent de la solution de l'exutoire comme une première phase de la construction d'un barrage sur la Pikauba. Déclarons la Pikauba aire protégée.

FIN DE LA PRÉSENTATION DU VIDÉO

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1580 Alors rebonjour monsieur Bouchard.

1585 Ma question va porter sur le document DQ-19.1 que vous avez mentionné à la fin de votre vidéo. D'ailleurs, j'en ai fait mention hier lors de la séance, c'est un document effectivement qu'on a reçu assez récemment, que j'avais pris connaissance la semaine dernière.

1590 Lorsqu'on regarde le document du ministère qui propose des solutions, en tout cas des éléments de solution, sans réservoir à l'amont du lac Kénogami, quand on les regarde, on s'aperçoit que techniquement, effectivement, que du côté strictement de sécurité publique, on pourrait mettre en place une série de ces éléments-là pour rencontrer des objectifs du projet en matière de sécurité, comme je viens de mentionner.

1595 Par contre, ce qui m'apparaît, c'est compte tenu, si on veut respecter les mêmes objectifs, on se retrouverait quand même à gérer le lac Kénogami beaucoup plus bas que présentement, même, donc sensiblement en bas même de la cote de cent soixante-deux virgule sept (162,7 m) qu'on a vue dans le rapport. Il faudrait probablement descendre, en été, en bas de cent soixante-deux (162 m).

1600 En plus de ça, c'est qu'au printemps, si on veut encore une fois réussir à capter une partie de la CMP, d'ailleurs le ministère en fait mention, il y aura un surcreusage de seuils naturels qui sont à l'intérieur du lac Kénogami qui, selon ma compréhension, ferait en sorte que

le lac descendrait plus bas que son niveau naturel, c'est-à-dire avant son endiguement. Ça, ça aurait une série de conséquences potentielles sur la nappe phréatique, les puits d'eau potable, peut-être sur la faune.

1605

Donc, on aurait un lac qui serait très très différent de ce qu'on a actuellement, autant l'été que l'hiver. C'est pour ça que je voulais avoir un peu votre réaction par rapport au document DQ-19.1, parce qu'effectivement, c'est un document, il n'y a pas de mention détaillée de ce document-là dans l'étude d'impact, mais le DQ-19 n'a pas de conclusion ni de recommandation.

1610

Et vous semblez – disons qu'il y a une couple de centaines de documents qui ont été déposés, c'est le seul dont vous faites mention spécifiquement.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1615

Moi, je peux vous dire que je suis en accord à cent pour cent (100 %) avec l'exutoire qu'il propose. Mais si je vous disais les désaccords que j'ai avec, ça irait jusqu'aux digues, la hauteur des digues. Parce qu'à partir du moment où tu as des digues six pieds (6 pi) plus haut que le six pieds (6 pi) qu'elles sont déjà, ça fait douze pieds (12 pi) plus haut que le lac quand il est à cent douze pieds (112 pi), s'il y a un réservoir, c'est bien clair que le monde autour du lac Kénogami, ils auront pas juste de l'eau dans leurs caves.

1620

Donc l'essentiel de ce travail-là, moi, je pense qu'il est à approfondir beaucoup. C'est-à-dire que la rivières aux Sables, c'est peut-être pas assez – moi, je suis pas un ingénieur pour calculer tout. Jean Paradis a pas eu besoin de tout calculer pour en venir à sa déduction et moi non plus.

1625

Par contre, on sait que l'exutoire, c'est la bonne solution, et peut-être que ça en prend un autre. Par rapport au cent douze pieds (112 pi), c'est assez facile à comprendre.

1630

Moi, à mon avis, tu sais, que ce soit cent douze (112 pi) ou cent treize (113 pi), moi, je peux pas vous dire c'est quoi le niveau idéal; je peux vous dire que c'est entre cent douze (112 pi) et cent treize (113 pi). Présentement, il faut qu'il soit tenu au plus bas parce que s'il y avait des inondations, des pluies diluviennes, ce serait vraiment dangereux. Présentement, au niveau de la sécurité, il faut le tenir bas.

1635

Mais il faut pas laisser les compagnies en profiter pour faire une mare de "bouette", pour justement faire crier les riverains, pour que ça passe, leur projet de barrage.

1640

Donc à partir du moment où on sait qu'il y a des problèmes d'approvisionnement en eau, et qu'à cent douze pieds (112 pi), cent douze point cinq pieds (112,5 pi), ça règle tous les problèmes, à partir de ce moment-là, on sait très bien que le lac Kénogami, depuis des années et des années, il s'est tenu à cent quatorze (114) et à cent quinze (115 pi), avant qu'il y ait un déluge. Ça fait qu'ils sont encore capables de le tenir à cent douze (112 pi).

1645 Donc, ça veut dire qu'ils ont juste à gérer leur barrage et leur turbinage en fonction de ça.

 Et de cent douze (112 pi) à cent quinze pieds (115 pi), qui est le seuil d'inondation minimale, ça c'est le trente millions (30 M) de piscines olympiques, c'est dix millions (10 M) de piscines olympiques, qu'on a comptées, pour deux pieds (2 pi). Je réponds plus largement, parce que c'est important. C'est dix millions (10 M) de piscines olympiques, de cent douze (112 pi) à cent quatorze (114 pi). Ça, ça veut dire que ça viderait trois (3) fois, il faut que le lac se vide trois (3) fois de deux pieds (2 pi), mais on sait que c'est pas de même que ça se passe.

 Mais je vous explique en général, pour répondre à votre question. C'est que si on gère le lac à cent douze pieds (112 pi), oui, les compagnies vont faire moins d'argent, oui, il va y avoir un problème. Mais oui, il y a des problèmes très très profonds à régler, parce qu'il y a deux (2) bouchons, la rivière Chicoutimi est faite en entonnoir à l'envers, sa sortie finit en entonnoir et le barrage a juste quatre (4) portes de sortie, ça fait qu'il faut comprendre que ça, ça fait monter le niveau du lac, pas du lac mais de la rivière.

 Et pour la solution, on a la preuve qu'on est capable de le gérer à cent douze-cent quatorze-cent quinze (112 pi-114 pi-115 pi). Si pour pas tout détruire les barrages, il faut ajouter un autre exutoire, sans produire un projet farfelu qui va faire douze kilomètres (12 km) et qui va passer le tour de la ville et tout, ça se passe en dessous et on regarde pas les sous.

 Regarde, deux cent cinq millions (205 M\$) pour faire un barrage, c'est de la fuite de capitaux qui pourraient servir au bien-être et à l'harmonisation de l'humanité. Et quatre cent (400 M\$) et cinq cent (500 M\$), et huit cent millions (800 M\$) pour faire un tunnel qui pourrait encore, de besoin, être ouvert, pour moi, ça, c'est normal.

 Ça fait que j'ai pas toute la réponse à toutes vos questions, mais je peux vous dire que je suis convaincu qu'ils sont capables de gérer à cent douze (112 pi). Présentement, il faudrait pas – mais c'est un feeling, ce que j'ai vu. Cent douze pieds (112 pi), ça donne trois pieds (3 pi) en cas qu'il y ait une pluie diluvienne plus sur le lac Kénogami ou n'importe où. Et après ça, la preuve est faite qu'ils sont capables de gérer à cent quatorze (114 pi) et à cent quinze (115 pi).

 Ça fait que, oui, les compagnies vont devoir faire des gros gros gros compromis.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

 Parce que dans le document DQ-19, le ministère, dans ce document-là, ne privilégie pas la solution par un troisième exutoire.

 Donc vous, vous privilégiez un troisième exutoire et un niveau estival autour de cent douze (112 pi).

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1690 Non. Moi, je privilégie un exutoire par la rivière aux Sables, en faisant confiance aux groupes d'experts, même si je vois des lacunes; tout de suite en partant, les digues sont hautes.

Mais après ça, si ça prend un autre exutoire, qu'on le compte. Mais qu'on arrête! Tu sais, je veux dire, là on le sait.

1695 Personnellement, c'est comme, je sais pas, je verrais quelqu'un agresser quelqu'un, je le sais que je vois quelqu'un agresser quelqu'un. Bien là, je vois des gens qui en profitent pour faire de l'argent et en se foutant de la sécurité publique. Je le sais, j'ai pas besoin de la preuve, je le sais, je le savais avant de faire l'enquête.

1700 Et l'exutoire supplémentaire, c'est pas à moi à calculer ça. Mais par contre, s'ils arrivent avec leur exutoire supplémentaire, ah, c'est pas possible, c'est trop cher et tout ça, nanana, Napoléon a déjà creusé, ils font des métros, comme j'ai dit tout à l'heure.

1705 Après ça, il y a quelqu'un qui m'a dit, oui mais au niveau écologique, les trous que ça fait et tout. Bon, au niveau écologique, on prendra la terre et on fera d'autre chose avec, on fera une montagne, une montagne de respect de nous-mêmes par nous-mêmes, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et on ira la monter de temps en temps, on va être fier de nous autres pour vrai, et non pour s'être fait manipuler et s'être fermé les deux (2) yeux sur ce qui se passe.

1710 Ça fait que je pense que je réponds mais aussi, je réponds que je suis pas un ingénieur. Mais je sais le bon sens de tout.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1715 Je vous demandais pas la conception, je vous demandais votre opinion. Merci.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1720 Bonjour monsieur Bouchard.

Je vous apprends rien, à la suite du vidéo qu'on vient de voir, je vous apprends rien en vous disant qu'on est en face de deux (2) écoles de pensée sur les impacts biophysiques et socio-économiques du projet, deux (2) écoles, je dis deux (2) écoles, c'est peut-être trois (3) écoles de pensée, c'est peut-être quatre (4) aussi.

1725 On nous a présenté, monsieur Bouchard nous a présenté au début le pire des pires scénarios, qui ferait peur au diable si vous voulez...

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1730

Qui a manqué arriver en 96.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1735

... l'affaire de l'Alcan, versus ce qu'on a entendu hier, disons la meilleure variante du projet proposé. Bon ça, c'est mon constat.

Nous autres, on est pris avec ça et on va essayer de faire notre possible pour démêler tout ça.

1740

Il reste que, la question précise, ce qui m'a sauté aux yeux tantôt, c'est la troisième fois que je vois le vidéo, à un endroit là-dedans on parle qu'il y a pas eu d'étude en été. Il me semble, moi, à la suite de la lecture de l'étude d'impact du promoteur, qu'il y avait eu des études en été.

1745

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Bien, c'est ça. Ça, c'est Charles-Antoine qui nous a très bien éduqués là-dessus, qui est merveilleux, qui est ici d'ailleurs, merci.

1750

C'est que l'étude sur les orignaux a été faite l'hiver, et puis l'hiver, il y a pas d'orignaux dans la vallée de la Pikauba parce qu'eux autres, ils s'en vont manger là où il y a des arbustes et là où ils peuvent se cacher pour le froid et tout, et là où ils ont de la nourriture.

1755

Ça fait que le promoteur – ça, c'est à mon avis très volontaire – ils ont fait leur étude en hiver, ça fait qu'ils ont conclu qu'il y avait pas d'orignaux, c'était pas trop grave pour la faune. Mais ça, c'est secondaire!

1760

Parce que s'il fallait inonder la Pikauba pour la sécurité publique, moi je vous dirais, personnellement, inondez-la. Mais c'est pas ça, là. On parle de la sécurité publique, on parle du mensonge.

1765

Oui, il y a deux (2) écoles de pensée, mais je pense que c'est assez facile de le voir qu'il y en a qui mentent, là, et qu'il y en a qui ont vraiment profité – je m'excuse, je peux pas faire le tour des mots, j'aimerais dire, il y a un manque de transparence, manque de ci, manque de ça, mais il est midi moins cinq (12 h -05) dans l'humanité.

1770

J'ai pas besoin d'exagérer pour dire ça, on est en train de tout détruire. Il faut arrêter ça, câline! La vie, c'est beau quand une rivière coule, quand on peut en jouir sans être stressé à travailler comme des déchaînés pour satisfaire les producteurs.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Ça va, merci.

1775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour votre témoignage.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

1780

Merci beaucoup de m'avoir permis au moins de...

1785

GUY VIGNEAULT

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant monsieur Guy Vigneault, s'il vous plaît.

1790

PAR M. GUY VIGNEAULT:

Bonjour. Je suis citoyen du lac Kénogami et je demeure au lac Kénogami depuis trente (30) ans.

1795

J'ai pas de mémoire, mais j'ai des choses que j'aimerais savoir. J'en ai entendu de toutes les sortes depuis hier soir, et je trouve ça très intéressant. J'ai appris, et j'apprends à tous les jours!

1800

J'aimerais savoir qui va déterminer la hauteur du lac Kénogami. Parce qu'on parle de cent treize (113 pi), cent quatorze (114 pi), cent quinze (115 pi). Moi, je demeure au lac Kénogami depuis trente (30) ans, je sais que le lac à cent treize (113 pi), aucun problème, tout le monde est heureux.

1805

Je sais que dans une partie de Cascouia, c'est vrai que des fois ils ont des problèmes. Mais le problème serait facile à régler! Si on pouvait, un jour ou l'autre, avec Ville Saguenay, Elkem Métal et le gouvernement s'entendre pour opérer tout le lac Kénogami, il faudrait absolument que le contrat avec Elkem Métal, le gouvernement et la Ville Saguenay, que la population soit au courant de qu'est-ce qui peut se passer.

1810

Parce qu'à l'heure actuelle, on sait qu'on négocie, en 2006, le contrat, il faut qu'il soit signé. À l'heure actuelle, on est au courant de rien.

1815 Le contrat, on l'a. Je l'ai lu hier, et puis il y a beaucoup de monde qui savent pas ça mais ici, on l'a, le contrat; mais ça a pris du temps à le sortir.

1820 Mais seulement que nous, la population, on aimerait savoir comment ça va se négocier. C'est sûr que le problème s'en vient avec des compagnies qui se servent du lac Kénogami, ne paient absolument rien pour nous. Ils donnent des redevances au gouvernement probablement, mais le gouvernement nous retourne rien du tout pour réparer les berges.

Il faudrait absolument que ces compagnies-là paient pour les berges du lac Kénogami, comme Cascouia, ça réglerait le problème.

1825 Moi, je dis qu'au lac Kénogami, à cent dix (110 pi), cent douze (112 pi), cent treize (113 pi), cent quinze (115 pi), c'est l'idéal. On a eu un déluge, on a dit que c'était en haut, ça, je suis pas certain de ça. Parce que le jeudi avant le déluge, ils auraient dû ouvrir les pelles mais quoi, elles étaient barrées, ils pouvaient pas les ouvrir. En tout cas, on reviendra pas sur ça, ça a été fait en 96.

1830 Je crois qu'un monsieur, justement cette semaine, parlait, hier soir, qu'il a fait une tournée sur le lac Kénogami et le lac était à cent douze (112 pi), c'était formidable, c'est vrai. Aujourd'hui, il est à cent treize (113 pi), c'est encore mieux. Mais seulement, on se maintient entre ça.

1835 C'est sûr qu'on n'aimerait pas faire de barrage dans le parc des Laurentides, on sait que la nature, c'est important. Mais on peut pas revenir en arrière. Elkem Métal et la Ville de Jonquière qui profitent, on pourra pas fermer ça, c'est impensable. On aimerait bien les fermer, mais c'est impensable, la "money" est là, l'argent est là.

1840 Mais je pense qu'il doit certainement se faire des contacts, surtout avec les compagnies et la Ville Saguenay – parce que je dis la Ville Saguenay, ça peut être un organisme régional, mais surtout la région – qu'il y ait des pouvoirs de discuter.

1845 Parce que je m'apercevais, au lac Kénogami, depuis un certain temps, on a la rivière aux Sables, ils font du kayak. Une bonne semaine, notre lac était normal, à cent treize (113 pi). En fin de semaine, le lac baissait de trois pieds (3 pi)! Comment ça se fait!

1850 Ils avaient téléphoné à Québec et Québec avait donné les ordres de baisser le lac Kénogami pour avoir fait du kayak! Punir une population pour trois-quatre (3-4) kayaks! Moi, je suis pas intéressé à ça. Et on a les preuves de ça.

1855 Ça veut dire que c'est ça les choses, il faudrait que ce soit des décisions qui seraient prises dans la région ici. Au moins, on saurait qui est responsable; à l'heure actuelle, on le sait pas qui est responsable.

C'est surtout ça que je voulais savoir, les redevances pour le lac Kénogami. Parce que si les compagnies comme Elkem Métal pourraient nous aider à relever Cascouia, ces parties-là, je pense que ce serait un succès.

1860 C'est à peu près ce que j'avais à dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1865 Merci de votre témoignage. Si vous voulez rester avec nous un petit peu.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1870 Je voudrais vous faire parler encore un peu sur ce que vous venez de dire au sujet de la gestion.

Donc ce qu'on peut imaginer, c'est que disons par exemple, supposons que c'est le Centre d'expertise hydrique encore qui gère le projet, etc., ça voudrait dire qu'en situation d'urgence, eux, leur ingénieur de garde par exemple va prendre la décision.

1875 Mais en situation normale, vous nous dites qu'avant qu'ils modifient quoi que ce soit sur les niveaux d'eau, on aurait une gestion en situation normale qui serait locale, faite par les gens d'ici, comme par exemple un comité de bassin qui déciderait des modalités de gestion fine en situation normale. Et en situation d'urgence, à ce moment-là le Centre d'expertise pourrait dire, bien écoutez, il s'en vient une crue, il faut que j'évacue, il faut que j'emmagasine, etc.

1880 Donc, c'est comme ça que vous voyez ça?

PAR M. GUY VIGNEAULT:

1885 Moi, le lac Kénogami a été administré pendant trente (30) ans avant le déluge, il était très bien administré. Aussi longtemps qu'on a eu des personnes sur le barrage, ils contrôlaient le lac Kénogami. Le jour qu'ils ont enlevé les personnes au barrage, c'est là qu'on a eu notre problème.

1890 Je dis que la région, c'est eux qui devraient prendre les décisions, et non pas les décisions venir de Québec.

1895 D'ailleurs, il y a eu un autre problème qui a surgi, en 97 ou 98, après le déluge. On a eu une crue des eaux, à peu près comme cette semaine, ça fait qu'il y a des personnes qui ont eu peur, ils ont téléphoné à Québec une fin de semaine, un vendredi, mais il y avait personne à Québec, ils étaient en congé! Ça fait que ça a été grave.

1900 Ce que je vous dis là, c'est des faits vécus. Le ministre a été obligé de s'en occuper la semaine d'ensuite, comment ça se fait qu'il y avait personne.

Nous, ce qu'on demande, c'est vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24). S'ils sont pas capables à Québec, qu'ils nous le donnent ici dans la région, on va le gérer, le lac Kénogami. On est capable de le gérer, il y a du monde aussi avancé qu'à Québec.

1905 Mais je trouve qu'il devrait y avoir une coordination, la région et Québec, et toutes les compagnies qui produisent de l'électricité. C'est ça qui compte.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1910 C'est parce qu'on essaie de voir aussi de quelle façon le projet se gérerait, c'est un élément important. Donc c'est des choses qu'on va examiner, bien entendu, qu'est-ce qui peut être faisable en termes de gestion locale, qu'est-ce qui peut être faisable en termes de gestion prévisionnelle avec des moyens informatiques.

1915 Parce qu'il faut comprendre encore une fois, actuellement, bon, prenons le ministère, lui a un ingénieur de garde mais cet ingénieur-là ne travaille pas à plein temps en tant que de garde, on se comprend. Ils sont cinq-six (5-6) en tout, et ces gens-là suivent l'ensemble des ouvrages, sept-huit cents (700-800) ouvrages qu'il peut y avoir au Québec, il y en a peut-être une trentaine qu'ils surveillent plus particulièrement.

1920 Par exemple, on sait qu'il y a des gens du Centre d'expertise qui sont présents actuellement dans le secteur des Bois-Francs. Donc on a une gestion globale par des individus qui ont un portrait global.

1925 Mais par contre, vous, vous nous dites, ce que je comprends, pour ce qui est de la gestion normale, vous voudriez que les décisions soient prises ici avant que quoi que ce soit soit fait. Et que vous ayez un canal local de communication, à ce moment-là, en situation normale ou en situation d'urgence éventuellement.

1930 C'est ce que je dois comprendre?

PAR M. GUY VIGNEAULT:

1935 Moi, aujourd'hui, avec les communications, avec Internet, on n'a pas besoin de normale-pas normale. Ils sont capables de communiquer à peu près à la seconde près, ils sont capables de prendre des décisions avec Internet, aujourd'hui.

1940 Ça prend des groupes responsables de la région, avec le gouvernement, qui décident de prendre une décision quelconque.

C'est plus comme en 1925, ça prenait des journées. Aujourd'hui, avec Internet, dans la seconde, on sait d'avance qu'est-ce que la météo annonce, on sait d'avance qu'est-ce qui peut arriver. Ça fait quatre (4) jours qu'on sait qu'il va y avoir de la pluie, là! Ça, c'est facile à prévoir.

1945 Mais ça prend quelqu'un de la région qui le sait. Parce que vous voyez, aujourd'hui, ce qui se produit. Dans vingt-quatre (24) heures – cette semaine, c'était dans la Beauce, hier c'était dans la Beauce, l'autre jour c'était à Drummondville, la semaine prochaine ça peut être ici. Mais seulement qu'on sait pas d'avance ce qui se passe ailleurs.

1950 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

C'est ça. C'est que ça peut être n'importe où au Québec, donc vous avez une équipe, mais il faut que cette équipe-là soit en quelque part. Donc si elle est à un endroit, elle sera pas ailleurs! Vous comprenez?

1955 **PAR M. GUY VIGNEAULT:**

L'équipe est ici, mais ça prend quelqu'un de la région qui est toujours en contact avec quelqu'un de Québec, dire, qu'est-ce qu'on fait.

1960 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1965 C'est parce que la personne en région, disons, elle peut pas être là vingt-quatre (24) heures; cette personne doit dormir, elle a droit à des congés, etc. Donc ça prend, encore une fois, une équipe.

Mais de quelle façon on est capable d'avoir une équipe, à ce moment-là, qui va s'occuper de l'ensemble des problèmes au Québec.

1970 **PAR M. GUY VIGNEAULT:**

Moi, je dis une chose, pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ça prend quelqu'un vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) qui voit à tout; peut-être plus qu'une personne. Mais ça prend toujours une sécurité, toujours.

1975 Quand c'est arrivé, le déluge, c'est drôle qu'au Lac-Saint-Jean, durant le déluge, ils ont eu aucun problème, eux autres; c'est dirigé par l'Alcan. L'Alcan s'occupait de ses barrages.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1980 C'est ça, l'Alcan a un centre local qui est à Alma, si je me souviens bien.

PAR M. GUY VIGNEAULT:

1985 Ils s'occupent de leur local, ils ont pas eu de problème. Comment ça se fait qu'on a eu des problèmes!

Vous allez me dire, ça a tombé exactement sur Chicoutimi? Tu sais, il faut se poser des questions.

1990

C'est pour ça que ça prend du local et quelqu'un qui prend des décisions. Moi, c'est mon opinion.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1995

Oui. Imaginons une situation hypothétique où nous sommes à un niveau maximum d'exploitation normale, du niveau du lac à cent quatorze sept (114 pi 7 po) ou à cent quinze (115 pi).

2000

Est-ce que vous seriez en faveur – parce que tantôt, vous nous avez parlé du kayak – est-ce que vous seriez en faveur d'une relâche d'eau, pour une journée?

PAR M. GUY VIGNEAULT:

2005

Ils sont capables, ils sont capables pour une journée de le baisser.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

À un niveau comme ça?

2010

PAR M. GUY VIGNEAULT:

Oui, c'est très facile.

2015

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Bon, bien oui, c'est ça. Mais est-ce que vous êtes en faveur de ça, pour une journée?

PAR M. GUY VIGNEAULT:

2020

Je suis en faveur si ça nuit pas aux autres! Pas pour faire plaisir aux kayaks.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

2025

Non, mais je vous dis, disons qu'il y a une course...

PAR M. GUY VIGNEAULT:

Ça, c'est secondaire. Non, les kayaks attendront!

2030 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Oui, mais là, votre lac est au maximum, il est au maximum normal, et puis pour une journée, disons personnellement, vous refuseriez d'envoyer de l'eau dans la rivière aux Sables?

2035 **PAR M. GUY VIGNEAULT:**

Trois pieds (3 pi), oui.

2040 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Bien non, mais...

PAR M. GUY VIGNEAULT:

2045 C'est ça qui arrivait la fin de semaine. Il a baissé de trois pieds (3 pi), dans les fins de semaine.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

2050 Il me semble que c'est beaucoup.

PAR M. GUY VIGNEAULT:

2055 Le kayak, quand il arrive le kayak mondial, ils prennent le maximum qu'ils peuvent prendre. Et le lac Kénogami, on s'arrangera, kayak en premier! Ça, ça venait des ordres de Québec.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

2060 Trois pieds (3 pi) dans une fin de semaine?

PAR M. GUY VIGNEAULT:

2065 Oui, trois pieds (3 pi) dans une fin de semaine. Et ça, ça a arrivé souvent.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Ça va, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2070

Merci pour votre témoignage.

2075

GILLES POTVIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2080

Monsieur Gilles Potvin, s'il vous plaît.

PAR M. GILLES POTVIN:

2085

Bonjour madame et messieurs.

Alors vous pourrez juger si mon intervention est une correction ou encore un complément.

2090

Uniquement hier soir, notre président du Comité provisoire de la gestion du lac a dit qu'uniquement les compagnies qui s'opposent à la baisse des débits sur les rivières en bas du seuil historique de quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde ($42,5 \text{ m}^3/2$), lors de baisses importantes du lac et d'apport moindre que quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde ($42,5 \text{ m}^3/s$).

2095

C'est vrai que le Comité des citoyens de Laterrière, auquel j'appartiens, a manifesté son désir de considérer cette éventualité pour une courte période et très exceptionnellement en bas de quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde ($42,5 \text{ m}^3/s$), mais à la condition que le ministère fasse une étude des impacts plus ou moins importants sur la faune, sur la flore, sur la qualité de l'eau pour les usines de filtration, sur la perte plus ou moins importante de la superficie de la navigation – on veut bien naviguer – sur les difficultés aggravées de passer sur la rivière Chicoutimi d'une section de la rivière à une autre.

2100

2105

On veut bien faire des concessions, on veut bien considérer cette chose-là, mais on voudrait pas que ça bouleverse tout l'environnement de la rivière. Et c'est pour cela qu'on a accepté de considérer cette éventualité-là, mais en demandant l'étude. On veut bien voir encore des poissons dans la rivière, on veut bien voir la faune, on veut bien que les usines de filtration, il y ait une qualité d'eau.

2110

Si pour permettre aux gens sur le lac de pouvoir naviguer, on aimerait bien aussi pouvoir naviguer, alors que si on baisse d'une façon trop importante, on va être restreint étrangement sur les rivières.

2115 Alors certains peuvent penser qu'on fait l'affaire des compagnies en désirant maintenir
régulièrement un niveau de seuil historique de quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde
(42,5 m³/s) en temps régulier, mais c'est pas le cas, ça s'adonne qu'on veut savoir si en baissant
davantage en bas de quarante-deux (42,5 m³/s), on va voir encore des poissons, on va voir
encore de la faune, on va assurer une qualité de l'eau, on va pouvoir naviguer nous autres aussi
sur les rivières sans rencontrer trop de roches, et on pourra aussi passer d'une section à l'autre
alors que déjà, on a quand même un peu de difficulté, à quarante-deux point cinq mètres cubes-
seconde (42,5 m³/s).

2120 Lors du déluge, l'eau a passé par-dessus le barrage et ça a inondé les nids des
hirondelles qui étaient situés dans les arches en dessous, et les hirondelles sont disparues de
notre secteur. Je sais pas s'il y en a qui en voient apparaître, mais on n'en voit plus dans notre
secteur.

2125 Les canards, aussi, à l'occasion du déluge, ils ont disparu. Ils sont revenus un peu plus,
là, mais ils ont pris du temps avant de réapparaître.

2130 Alors c'est un peu cela que je voulais ajouter. C'est que le Comité est prêt à considérer
une éventualité de baisser en bas de quarante-deux point cinq mètres (42,5 m³/s), mais à la
condition que le ministère fasse des études sur l'impact, sur tout ce que je vous ai dit tout à
l'heure.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2135 Oui, monsieur, donc si je comprends bien encore une fois, si le gouvernement disait, bon
OK, on va descendre en bas de quarante-deux (42,5 m³/s), donc il faudrait évaluer par exemple
quel serait un débit écologique estival minimal à conserver dans les deux (2) rivières, pour
s'assurer par exemple qu'on ne perturbe pas de façon indue les habitats aquatiques.

2140 Il y a des questions de navigabilité, la rivière Chicoutimi notamment?

PAR M. GILLES POTVIN:

2145 La qualité de l'eau, pour les usines de filtration.

Et la capacité de pouvoir naviguer un peu, aussi, nous autres, là-dessus. Et de passer –
déjà, on passe difficilement certains secteurs, à quarante-deux point cinq (42,5 m³/s), de certains
secteurs de la rivière à d'autres.

2150 Et si ça multiplie sérieusement, le nombre de hausses, monter le nombre de hausses, on
pourra quasiment plus l'utiliser. Alors c'est ça qu'on a demandé.

2155 Et c'est pour ça que Paul Ruel a pu dire hier que c'était uniquement les compagnies qui s'opposaient à baisser en bas de quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde (42,5 m³/s). C'est une protection.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2160 Je veux apporter la précision que vous, vous avez des craintes. Vous êtes pas nécessairement opposé à descendre mais vous voulez...

PAR M. GILLES POTVIN:

2165 On demande que le ministère nous assure, à ce moment-là, que si on descend plus bas que quarante-deux point cinq (42,5 m³/s), il y aura pas de problèmes sérieux pour les éléments dont j'ai mentionnés.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2170 Pour les trois (3) éléments. Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2175 Merci pour votre témoignage.

**DROIT DE RECTIFICATION
LYNN GAUTHIER**

2180

PAR LA PRÉSIDENTE:

2185 Nous sommes maintenant à la période de rectification.

Madame Lynn Gauthier, s'il vous plaît.

PAR Mme LYNN GAUTHIER:

2190 Bonjour. Je suis technicienne en électronique, tout à l'heure il y a quelqu'un, lors de son mémoire, qui a dit que ça prenait deux (2) jours pour fermer le courant de l'Alcan. C'est entièrement faux.

2195 Quand tu mets un contrôle électrique "off", c'est quelques secondes que ça prend.

Et pour en être absolument sûre j'ai téléphoné à un ingénieur, c'est effectivement le cas. C'est une question de secondes. Ça prend pas quarante-huit (48) heures mais bien quelques secondes.

2200 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2205 Merci.

PROMOTEUR

2210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, s'il vous plaît.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2215 Alors j'aurais trois (3) rectifications.

2220 Concernant le Conseil régional de l'environnement, je voudrais faire remarquer à la Commission que la variante présentée au MPO, c'est une variante de gestion estivale et ce n'est pas une variante au projet.

2225 C'est donc le même projet de base, mais avec une variante de gestion estivale du lac Kénogami. Et la variante B est le résultat d'un compromis qui inclut le même nombre de non-respect du niveau du lac Kénogami qu'avant 96.

Donc, c'est comme ça qu'on est arrivé à établir la variante de quatre cent douze point sept (412,7 m).

2230 Bon, deuxième rectificatif. C'est que la marge de manœuvre à quatre cent douze virgule sept mètres (412,7 m) n'est pas meilleure qu'à quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m), puisque le réservoir est conçu pour la CMP. Donc, quand nous avons présenté notre projet à quatre cent dix-sept sept (417,7 m), nous avons toute la marge de sécurité qu'il faut pour la CMP. Et si on l'exploite plus bas, c'est vrai qu'on a plus de place, mais on n'a pas plus de sécurité.

2235 Mon deuxième commentaire, ça a trait à l'UQCN qui a dit que si on faisait un aménagement avec un réservoir et qu'on le maintenait vide, on pourrait faire une structure moindre.

2240 C'est pas vrai, parce que le projet est basé sur la CMP. Alors même si le réservoir est vide, il faudra toujours assurer un réservoir qui ait une cote qui permette de prendre la CMP, parce que celle-ci ne change pas, qu'il y ait Pikauba ou pas.

2245 Mon troisième commentaire concerne la présentation de monsieur André Bouchard et un certain nombre d'affirmations qui ont même été mises dans les médias. Je pense que mon exemple a été mal compris.

2250 Je n'ai jamais parlé de trente millions (30 M) d'équivalent de piscines olympiques pour Pikauba; je me souviens d'avoir mentionné, dans mon allocution d'ouverture, que la capacité – bon, alors je vais vous lire ce que je voulais vous dire!

2255 "La capacité du réservoir Pikauba n'est pas de trente millions (30 M) de piscines olympiques, ce qui représente environ vingt (20) fois la capacité utile du lac Saint-Jean, qui est de cinq mille quatre cent hectomètres cubes (5400 hm³), mais bien plutôt trente-cinq mille (35 000) piscines olympiques, soit deux cent soixante-douze hectomètres cubes (272 hm³), qui est la capacité du réservoir Pikauba, soit environ vingt (20) fois moins que la capacité du lac Saint-Jean."

2260 Et je voudrais un peu dédramatiser la présence de l'épée de Damoclès, signalant en outre que tous les ouvrages du Pikauba ont été conçus selon les règles de l'art, en tenant compte de la dernière législation sur la sécurité des barrages qui sont parmi les plus sévères en Amérique du Nord, et que le barrage a été conçu pour faire face au plus fort tremblement de terre jamais enregistré au Québec, soit celui de la région de Charlevoix.

2265 Le promoteur est donc en mesure d'assurer les populations que ces ouvrages seront parmi les ouvrages conçus avec les critères les plus sévères jamais utilisés au Québec.

2270 Pour finir, je voudrais préciser que le débit de la CMP, soit plus de sept mille six cents mètres cubes par seconde (7600 m³/s), du bassin versant du lac Kénogami considéré à ce jour, est trois (3) fois celui de la crue de 96, qui était d'environ deux mille huit cents mètres cubes par seconde (2800 m³/s).

2275 Le projet a donc bien, dans son ensemble, incluant le réservoir Pikauba, été conçu pour éviter tous les dommages causés en 96, équivalence d'une crue décennale. Et on voit donc qu'il offre une très grande marge de manœuvre pour d'éventuelles crues supérieures à celle de 96, et qui seraient inférieures à une CMP qui, rappelons-le, la CMP est une crue de conception et extrêmement improbable.

2280 Donc le projet a bien pour but de protéger une partie du Saguenay à des catastrophes naturelles.

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2285

Alors je vous signale que si des gens veulent rectifier suite aux rectifications qui ont eu lieu en cours de séance, ils doivent le faire par écrit.

2290

ANDRÉ BOUCHARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

2295

Il y a une dernière personne inscrite pour les questions de rectification, c'est monsieur André Bouchard.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

2300

Rebonjour.

D'abord pour le courant, tout à l'heure, l'explication que je donnais, on parlait pas du courant, fermer une "switch", c'est une chose mais...

2305

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Refroidir.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

2310

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2315

Tantôt, on avait compris que c'était le courant...

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

2320

Non, non, à partir du moment où ils coupent le courant, l'aluminium en ébullition, associée au courant résiduel, il reste du courant. Il y a plus de courant, il est coupé, mais il en reste encore dans les cuves. C'est le courant résiduel qui peut encore, pendant quarante-huit (48) heures, provoquer l'explosion.

2325 Ça fait que ça, c'est à vérifier, c'est très important. Mais moi, je pense que cette information-là est bonne.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2330 C'est l'aluminium liquide, et là je vais utiliser un terme technique, je crois que c'est ce qu'on appelle l'effet Pelletier du métal. C'est pas ça?

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

2335 Je connais pas ça. Mais disons qu'apparemment, il y aurait pas d'explosion, l'explosion, ça vaudrait pas la peine.

2340 L'eau avec l'aluminium, c'est ce que je pensais, c'est pour ça que je me suis informé, je pensais que c'était ça qui provoquait l'explosion, mais ça a l'air que ça, c'est pas assez. C'est l'eau avec l'électricité, et l'eau avec l'électricité, même si elle est fermée, avec l'électricité résiduelle qu'il y a dans les cuves.

Ça fait que rendu là, c'est à creuser.

2345 Après ça, concernant les trente millions (30 M) de piscines olympiques, si j'avais mal compris ou si monsieur revenait sur ce qu'il a dit, on pourra vérifier qu'est-ce qui a été dit. Ça changerait rien à l'effet, parce que nous autres...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2350 Mais là, monsieur Bouchard, je vous arrête parce que vous êtes en train de commenter des rectifications. Alors ça, vous pouvez pas rectifier des rectifications verbalement, il faut le faire par écrit.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

2355 OK. Moi, je savais pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360 D'accord.

Et le troisième point?

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

2365 Le troisième point, je sais pas si j'ai le droit d'en parler mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça parle de quoi?

2370

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

C'est par rapport aux tremblements de terre. Les cotes de tremblements de terre vont changer d'ici deux (2) mois, à cause des derniers gros tremblements de terre qu'il y a eus, ça fait qu'on peut pas se baser sur les tremblements de terre qu'il y a présentement, sur les cotes présentement.

2375

Ça fait que c'est à vérifier, mais c'est quelque chose que je suis en train d'investiguer.

2380

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors merci.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

2385

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390

Nous reprenons ce soir à dix-neuf heures trente (19 h 30).

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 AOÛT 2003 À DIX-NEUF HEURES TRENTÉ (19 H 30)

2395

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2400

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.